



# RAPPORT FINANCIER 2016

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Méditerranée  
ZAC de Pichaury – 24 Parc du Golf – BP 10359 – 13799 AIX EN PROVENCE Cedex 3 - 379 834 906 RCS Aix-en-Provence -  
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise  
à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution 61 rue Taitbout - 75009 Paris.



**Groupama**  
MÉDITERRANÉE

# SOMMAIRE

	Page
<b>I. INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
A. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
B. LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION	5
C. COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
<b>II. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>7</b>
A. RAPPORT DE GESTION 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
B. RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	15
<b>III. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>51</b>
A. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	52
B. RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	107
C. RAPPORT SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE PAR LES ADMINISTRATEURS	111
<b>IV. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2017</b>	<b>114</b>
<b>V. ATTESTATION DU RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE RAPPORT</b>	<b>119</b>

# **I. INFORMATIONS GENERALES**

<b>A. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>4</b>
<b>B. LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION</b>	<b>5</b>
<b>C. COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>6</b>

## A. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Caisse Régionale De Réassurance Mutuelle Agricole de Méditerranée GROUPAMA MEDITERRANEE

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 avril 2016

Dpt	Nom	Prénom	Fonction	Date de naissance	Adresse	Année de nomination Date d'AG	Année de renouvellement Date d'AG
07	CORNUT-CHAUVIN	Amaury	Président	17 Janvier 1953 - Valence (Drôme)	309, chemin des Champs - 07130 SAINT PERAY	2014	2022
20	ZANETTACCI	Jérôme	Président Délégué	9 mai 1957 - Cargèse (Corse du Sud)	Le Village - 20130 CARGESE	2014	2020
13	ARAVECCHIA	Monique	Vice-Présidente Déléguée	28 janvier 1955 - Marseille (Bouches du Rhône)	Mas St Roch - Route d'Arles - 13300 SALON DE PROVENCE	2014	2022
04	FIORAVASTI	Patrick	Vice Président	6 janvier 1972 - GAP (Hautes-Alpes)	05150 SORBIERS	2014	2020
06	CASTELLUCCI	Brigitte	Vice Présidente	29 juin 1959 - Nice (Alpes Maritimes)	113 avenue Corniche Fleurie - 06200 NICE	2014	2018
07	CONSTANT	Jean-Pierre	Vice-Président	27 juillet 1957 - Aubenas (Ardèche)	quartier St Pierre - Chemin Henri Constant - 07200 AUBENAS	2014	2020
26	CHANCRIN	Chantal	Vice-Président	25 janvier 1963 - Roybon (Isère)	685, route de la Fayaudaie - St Germain - 26390 HAUTERIVES	2014	2018
84	CHARRANSOL	Christophe	Vice-Président	12 octobre 1979 - Valréas (Vaucluse)	632 Route de Valréas - 84600 RICHERENCHES	2014	2022
30	BOUAD	Denis	Vice-Président	1er novembre 1952 - Lansargues (Hérault)	Impasse du Progrès - 30700 BLAUZAC	2014	2022
34	TASTAVY	Jean-Charles	Vice-Président	1er Janvier 1954 - Béziers (Hérault)	Domaine de Guéry - 34310 CAPESTANG	2014	2022
66	POMES	Christian	Vice-Président	20 octobre 1952 - Perpignan (Pyrénées Orientales)	Route de Thuir - Lieu-dit Orle - 66000 PERPIGNAN	2014	2018
83	DAZIANO	André	Vice-Président	5 avril 1962 - Vidauban (Var)	Quartier les Rouges - 83550 VIDauban	2014	2020
11	GRIFFE	Benoît	Vice-Président	17 juillet 1974 - Carcassonne (Aude)	4, chemin de Pech Casti - 11160 VILLENEUVE MINERVOIS	2015	2022
84	AMOURDEDIEU	Brigitte	Administrateur Régional	8 septembre 1957 - Nyons (Drôme)	La Croze - Route de Pertuis - 84240 ANSOUIS	2015	2018
11	ASSEMAT	Nicolas	Administrateur Régional	29 avril 1977 à Carcassonne (Aude)	4 Zone artisanale Jacques Molina - 11160 CAUNES MINERVOIS	2015	2020
20	CURALLUCCI	Jean-Antoine	Administrateur Régional	16 décembre 1957 - Ajaccio (Corse du Sud)	Tarabucetta - Domaine de Petra Bianca - 20114 FIGARI	2014	2018
26	DARNAUD	Bruno	Administrateur Régional	25 octobre 1962 - Lyon (Rhône)	225 Chemin des Vignes - 26600 LA ROCHE DE GLUN	2014	2020
04	MAGNAN	Christian	Administrateur Régional	12 mars 1966 - Sisteron (Alpes de Haute Provence)	200 Chemin de Soleilhet - 04200 SISTERON	2014	2018
66	MAJORAL	Gérard	Administrateur Régional	23 février 1966 - Perpignan (Pyrénées orientales)	La Ferme Ecole - 66300 THUIR	2014	2022
13	MANONNI	Serge	Administrateur Régional	26 février 1952 - Arles (Bouches du Rhône)	Mas St Charles - Quartier Lansoc - 13150 TARASCON	2014	2018
07	MERLAND	Claire	Administrateur Régional	17 novembre 1964 - Chambéry (Savoie)	Les Endos - 07360 ST FORTUNAT	2015	2020
30	PONS	Sébastien	Administrateur Régional	28 mars 1970 - Nîmes (Gard)	Le Mas Bas - 8, Chemin du Rieu - 30250 ASPERES	2014	2020
06	REY	Joseph	Administrateur Régional	9 juillet 1961 - Cannes (Alpes Maritimes)	1, rue de Turin - 06540 BREIL SUR ROYA	2014	2018
83	TASSY	Bernard	Administrateur Régional	24 février 1959 - Brignoles (var)	Chemin du Bassin de la Dime - 83170 BRIGNOLES	2014	2022
34	VIGROUX	Guilhem	Administrateur Régional	10 avril 1973 - Montpellier (Hérault)	247, chemin de la Baloussieyre - 34560 VILLEVEYRAC	2014	2020
	MUNTEANU	Robert	Administrateur salarié	13 mars 1963 - Rastatt (Allemagne)	69 rue de la Calade - 34990 JUVIGNAC	2015	2018
	CASSARD	Marie	Administrateur salarié	27 janvier 1967 - Sainte Marie de La Réunion (La réunion)	110 Rue Amans - 34160 CASTRIES	2015	2018
	RAYNAUD	Fabienne	Administrateur salarié	7 novembre 1966 - Villeneuve Saint Georges ( Val de Marne)	Lot le Roc 2 - 6, rue Jean Giono - 11700 PEPIEUX	2015	2018



**B. LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION**

Caisse Régionale De Réassurance Mutuelle Agricole de Méditerranée  
GROUPAMA MEDITERRANEE

**COMITE DE DIRECTION GÉNÉRALE**

Situation au 31.12.2016

Directeur Général	
Monsieur Michel PENET	
Directeurs	
Monsieur Yves GUERIN	Direction Développement
Monsieur Jean-Jacques POUJOL	Direction Institutionnel et Communication Interne
Monsieur Didier ROGNON	Direction des Risques, Audit et Contrôle
Monsieur François ROUSSEAU	Direction des Ressources
Madame Marie SARRAUTE	Direction Assurances

## C. COMMISSAIRES AUX COMPTES

### ○ Commissaires aux comptes titulaires

**SARL CABINET JACQUES HERNANDEZ,**  
représenté par Monsieur Michel Montès  
33, RUE CITE FOULC  
30000 NÎMES  
Date de désignation : Assemblée générale du 4 avril 2014

**CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,**  
représenté par Madame Christine Billy  
63, RUE DE VILLIERS  
92208 NEUILLY S/SEINE CEDEX  
Date de désignation : Assemblée générale du 13 octobre 2011

### ○ Commissaires aux comptes suppléants

**MADAME MARLENE ETOURNEUX**  
SUPPLEANT DU CABINET HERNANDEZ  
33, RUE CITE FOULC  
30000 NÎMES  
Date de désignation : Assemblée générale du 4 avril 2014

**MONSIEUR ERIC DUPONT**  
SUPPLEANT DU CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERSAUDIT  
63, RUE DE VILLIERS  
92208 NEUILLY S/SEINE CEDEX  
Date de désignation : Assemblée générale du 13 octobre 2011

Page

## **II. RAPPORT DE GESTION**

<b>A. RAPPORT DE GESTION 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>8</b>
<b>B. Rapport RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>15</b>

**A. RAPPORT DE GESTION 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## CRAMA MEDITERRANEE

### Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'année 2016 s'inscrit, comme les années précédentes, dans un environnement économique difficile, avec une évolution de la réglementation impactant nos métiers.

En 2016, la Caisse Régionale a poursuivi sa stratégie de développement rentable ; c'est notamment par le bon niveau de la marge technique et du ratio combiné, que Groupama Méditerranée affiche les résultats positifs des plans d'actions engagés au sein de la Caisse régionale.

Cette année marque le début de la collecte des **Certificats Mutualistes**, dans l'objectif de renforcer la capacité de développement et la solvabilité de la Caisse Régionale.

#### 1. Résultat de l'exercice

##### 1.1 Chiffre d'affaires

###### - Le Chiffre d'affaires IARD

Les cotisations acquises tous exercices sont de 534,3 millions d'euros, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent (- 0,6%), reflétant l'impact du développement net et de l'aliment tarifaire.

Les cotisations acquises à l'exercice pur s'élèvent à 535.4 millions d'euros, l'impact des exercices antérieurs sur le chiffre d'affaire se limitant à 1,1 million d'euros

###### - L'activité de distribution

Cette activité se traduit par les commissions de distribution que la Caisse régionale perçoit et qui sont enregistrées dans les frais généraux nets.

##### 1.2 La sinistralité de l'exercice 2016

La sinistralité de l'exercice pur tous risques confondus en données origine affiche une progression importante des coûts de +9,4% à 400,2 millions d'euros. Le ratio de sinistralité globale se situe à 74,8%, en dégradation de 7 points par rapport à 2015 (67,6%).

Mais le ratio écrêté, après retraitement de la part excédentaire des 7 sinistres supérieurs aux seuils de réassurance, s'affiche à 64,6%, en amélioration de 2,2 points par rapport à 2015 (66,8%).

L'examen plus détaillé de la sinistralité par branche fait ressortir les faits marquants suivants :

###### - En automobile

En origine, cette branche affiche une sinistralité excédentaire de 54,2 millions d'euros pour 4 sinistres, contre 4,7 millions d'euros pour un seul sinistre en 2015.

Le ratio sinistres/cotisations en origine est de 107,50% contre 72,9% en 2015.

Le ratio sinistres/cotisations en vision écrêtée s'affiche à 79,3% contre 71,0% en 2015.

Le taux de fréquence des sinistres est stable à 14,0%, identique à 2015.

- **En Incendie (et Dommages)**

- o La sinistralité Incendie (uniquement) s'améliore nettement en vision écrêtée sur toutes les branches (Agricole, Particuliers et Professionnels), passant de 78,2% en 2015 à 64,4% en 2016. La sinistralité excédentaire concerne un seul dossier comme en 2015, mais présente un CTP de 9,4 M€ contre 2,8 M€ à l'arrêté 2015.
- o En Dommages, on note une amélioration du ratio sinistres/cotisation de 4,2 points à 48,4%, avec la baisse des CTP (-1,8 millions d'euros) et l'augmentation des cotisations acquises (+2,2 millions d'euros) principalement en Dommages aux Particuliers.

- **En risques climatiques** (Catastrophes Naturelles, Récoltes, Tempête) :

- o Les coûts totaux des aléas climatiques baissent de - 19,7 millions d'euros à 32,2 millions d'euros contre 51,9 millions d'euros en 2015, année marquée par la survenance d'évènements multiples.
- o Amélioration de 34 points du ratio sinistres/cotisations à 54,2% : les CTP des évènements bénéficiant du régime des Catastrophes naturelles diminuent de 29,1 millions d'euros, contrairement à la branche récoltes qui voit ses CTP augmenter de 11,1 millions d'euros. On note en Tempête une quasi stabilité des coûts.

Les 2 autres sinistres excédentaires concernent les branches GAV (2,1 millions d'euros) et RC Agricole (1,7 million d'euros) contre aucun dossier en 2015.

### 1.3 La sinistralité des exercices antérieurs à 2016

L'actualisation et la liquidation de dossiers sinistres de survenance antérieure à 2016 représentent une des composantes importantes du résultat.

Pour cet exercice, le solde en données origine est un produit de 38,8 millions euros, composé de :

- o L'évolution naturelle des dossiers sinistres des années précédentes qui se traduit par un boni net de 31,0 millions d'euros avant réassurance,
- o La variation de l'écriture de convergence des provisions, selon la cible définie par le Groupe, de + 3,6 millions d'euros sur les sinistres antérieurs à 2016,
- o Un dégagement de la provision du risque Construction (PSNEM) de 3,5 millions d'euros,
- o Un dégagement de la provision FGAO sur les sinistres 2013 de 0,7 million d'euros.

La contribution de ce poste comptable au résultat de la Caisse est un produit net de 13,3 millions d'euros, contre un produit net de 2,0 millions d'euros en 2015.

## 1.4 Le résultat des rentes et les autres provisions techniques

Ce poste enregistre certaines dispositions réglementaires et notamment celles associées à une activité spécifique comme la gestion des rentes ou à une branche particulière comme l'assurance Dépendance. Il affiche une charge constitutive du résultat de l'exercice de 11,8 millions d'euros, soit un rechargement de 6,8 millions d'euros par rapport à 2015, qui se retrouve sur les lignes suivantes :

- o Dégradation du résultat des rentes en origine de 6,3 millions d'euros ; cette variation est l'impact de baisse des taux sur le calcul des provisions mathématiques.
- o Variation des capitaux constitutifs de +5,1 millions d'euros dont 2 dossiers pour 3 millions d'euros. Il faut noter que l'exercice 2015 avait été marqué par des sorties de rente en fin de 1<sup>ère</sup> année suite à décès, pour 1,9 millions d'euros.
- o Variation favorable de la provision pour risques en cours, de 3,1 millions d'euros suite à des dégagements de provisions en Cat Nat de 1,7 millions d'euros contre un rechargement de 1 million d'euros à fin 2015,
- o Application de la décision du Groupe de faire converger les modalités de provisionnement des produits Assurance Dépendance et Avenir Autonomie vers celles de Groupama Autonomie : cette évolution a généré un rechargement des provisions, financé en partie par une reprise des fonds de stabilité,
- o Dotation à la provision pour égalisation sur les climatiques (Cat Nat 4,9 millions d'euros et Tempête 1,0 million d'euros), conséquence des résultats bénéficiaires de 2016 sur ces branches.

## 1.5 La Réassurance

### - Les opérations avec GSA

Les opérations de réassurance se soldent en faveur de Groupama SA pour 16,2 millions d'euros, d'un niveau proche de celui de 2015 (15,1 millions d'euros) après imputation de la dégradation du résultat des rentes.

La Participation Bénéficiaire, prévue au Traité de Réassurance depuis 2014, s'élève à 1,9 million d'euros, contre 0,9 million d'euros à fin 2015.

Ce poste comprend la mesure d'accompagnement relative à la mise en place du traité de réassurance 2014. Elle est de 0,6 million d'euros au titre de sa dernière application.

### - Les opérations avec les Caisses locales

En application des dispositions du Traité de Réassurance des Caisses Locales de Groupama Méditerranée, le résultat de ces opérations représente une charge de 1,8 million d'euros, comparable à la charge de 1,6 million d'euros de 2015.

### - Le solde de la rétrocession GSA

La part de Groupama Méditerranée, dans le pool de rétrocession Groupe, est de 10,0 %.

La quote-part nette de résultat rétribuée représente une charge de 3,1 millions d'euros contre un produit de 1,8 million d'euros en 2015, suite à la survenance d'événements climatiques majeurs (inondations et grêle) au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

## 1.6 La marge Technique

La marge technique au compte de résultat économique est de 138,2 millions d'euros, en progression de 6,8 millions d'euros par rapport à l'exercice 2015. Cette amélioration provient de la marge technique sur sinistralité antérieure, la marge technique sur exercice pure étant stable.

## 1.7 Les Frais généraux nets et ratio Combiné

Les frais généraux nets de la Caisse Régionale s'élèvent ainsi à 142,6 millions d'euros, et sont stables par rapport à 2015. On note les faits suivants :

Les frais généraux bruts s'élèvent à 160,1 millions d'euros, en baisse de 0,9 million d'euros.

Le poste « Charges de personnel », qui représente 62% des frais généraux bruts, est en baisse de 3,3 millions d'euros dont :

- o Salaires et Charges : baisse de 3,4 millions d'euros, soit un coût total de 98 millions d'euros,
- o Rémunération variable des commerciaux : baisse de 1,4 millions d'euros, soit un total de 5,2 millions d'euros.
- o Provision pour Intéressement : augmentation de 1,7 million d'euros, soit une charge de 2,5 millions d'euros

Les Postes « Commissions, Informatique, Immobilier, Autres Frais de Fonctionnement, Impôts et Taxes » qui représentent 36% des frais généraux bruts, sont stables par rapport à 2015.

Il est à noter que les frais généraux 2016 sont impactés par une dotation aux passifs sociaux pour 3,5 millions d'euros contre 0 en 2015, matérialisant la baisse des taux d'intérêts en 2016..

Le poste « Produits » qui regroupe les rémunérations perçues au titre des activités de distribution VIE et BANQUE, ainsi que les subventions informatiques, est en baisse de 1,1 million d'euros, pour s'établir à 17,5 millions d'euros.

Le ratio des Frais Généraux nets (Caisse régionale et Caisses locales) est de 27,1 % contre 26,9% à fin 2015. Retraité des passifs sociaux et de l'intéressement des salariés, le ratio est de 25,9% contre 26,7% en 2015.

**Le ratio combiné** de la Caisse Régionale, calculé selon la méthode additive, se situe en 2016 à 98,8%. Il s'améliore de 2,3 points, par rapport à 2015 (101,1%), traduisant ainsi l'amélioration de la marge technique.

## 1.8 Le Résultat Technique

Le résultat technique du compte de résultat économique est de - 4,5 millions d'euros mais en nette amélioration par rapport à 2015 (+ 6,7 millions d'euros).



### 1.9 Le Résultat Financier

Le résultat financier s'établit à 13,8 millions d'euros dont la décomposition est la suivante :

- o Des produits nets sur actions et obligations pour 6,9 millions d'euros,
- o Des revenus immobiliers nets pour 6,5 millions d'euros, provenant principalement de plus-values de cessions immobilières (dont Le Parvis des Facultés),
- o La perception du dividende des Groupama Holding pour 1,4 million d'euros.

### 1.10 Le Résultat exceptionnel et Impôts

- o Le résultat exceptionnel est non significatif.
- o L'impôt sur les sociétés est un produit d'impôt de 1,0 million d'euros couvrant le périmètre des Caisses Locales et le régime d'intégration fiscale du Groupe.

### 1.11 Le Résultat social

Le résultat de l'exercice 2016 se traduit par un bénéfice qui s'établit à 10,2 millions d'euros, en progression de 8,6 millions d'euros par rapport à 2015.

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice, qui puisse avoir une incidence sur les comptes annuels 2016, n'est à signaler.

## 2. Le Bilan

Le total du bilan s'élève à 1 307,2 millions d'euros.

### 2.1 Les capitaux Propres

Les Capitaux Propres se situent à 371,6 millions d'euros, en progression de 17,6 millions d'euros sur l'exercice comprenant :

- o le bénéfice de l'exercice pour 10,2 millions d'euros.
- o Et pour la 1<sup>ère</sup> année, les souscriptions de certificats mutualistes à hauteur de 7,4 millions d'euros pour une réalisation commerciale de 8,5 millions d'euros,

### 2.2 Les Provisions Techniques

Nos engagements figurent au passif pour un montant de 788,2 millions d'euros (+ 35,5 millions d'euros par rapport à 2015), étant précisé que la quote-part revenant au réassureur et aux caisses locales réassurées figure à l'actif pour 416,0 millions d'euros (+ 30,0 millions d'euros par rapport à 2015).

### 2.3 Le Patrimoine Financier

Le patrimoine financier représente 701,9 millions d'euros en valeur nette. La répartition des actifs est constituée principalement de :

- Groupama Holding :	50,7 %
- Portefeuille Taux :	30,3 %
- Immobilier :	10,6 %
- Trésorerie :	6,0 %
- Portefeuille Actions :	1,1 %
- Autres participations :	0,8 %

La valorisation du patrimoine affiche des plus-values latentes à hauteur de 58,6 millions d'euros, qui exonèrent la caisse régionale de toute dotation au titre de la provision pour risque d'exigibilité (PRE), destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements.

La valorisation, lors de l'inventaire, de la détention des titres Groupama Holding et Groupama Holding 2, n'a entraîné ni reprise, ni dotation sur l'exercice, au titre de la provision pour dépréciation à caractère durable.

#### **2.4 Les Dettes et créances**

- Les dettes fournisseurs d'un montant de 3,7 millions d'euros sont à échéance de 1 à 30 jours.
- Les créances clients au 31 décembre 2016 d'un montant de 18,6 millions d'euros sont à échéance de moins d'un an, comme l'étaient celles au 31 décembre 2015 d'un montant de 16,5 millions d'euros.

### **3. Contribution au résultat du Groupe**

La contribution de la Caisse Régionale au résultat du Groupe est valorisée selon les normes IFRS qui justifient le retraitement ou l'annulation d'opérations enregistrées en social.

A partir de ce résultat bénéficiaire de 10,2 millions d'euros, les retraitements réglementaires portent la contribution de la Caisse Régionale à un excédent de 15,6 millions d'euros en normes IFRS.

En vision consolidée (Caisse Régionale et Caisses locales), cette contribution est positive à hauteur de 17,6 millions d'euros.

### **4. Rapport RSE**

En application de l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle 2), la politique menée par Groupama Méditerranée en faveur du développement durable et de la Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) est présentée dans le Rapport RSE. Ce document est annexé au Rapport de gestion.

**B. RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**



RAPPORT EXTRA-FINANCIER  
**2016**



**Groupama**  
MÉDITERRANÉE

# SOMMAIRE

## INFORMATIONS SOCIALES

Emploi	5
Organisation du travail	6
Relations sociales	6
Santé et sécurité	7
Formation	8
Egalité de traitement	9
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	11

## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES 12

Politique générale en matière environnementale	13
Economie circulaire	14
Changement climatique	16

## INFORMATIONS SOCIETALES 19

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	20
Relations entretenues avec les différentes parties prenantes	25
Sous-traitance et fournisseurs	28
Loyauté des pratiques	29

## NOTE METHODOLOGIQUE 31

Collecte des données	31
Processus de collecte	31
Référentiel et définitions des indicateurs	32
Période de reporting	33
Périmètre du reporting	33
Consolidation et publication des données	34

# INTRODUCTION

Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et aux relations avec ses parties prenantes fait partie de l'engagement quotidien de Groupama Méditerranée.

La RSE donne des leviers de performance globale pour l'entreprise : engagement des collaborateurs, ancrage territorial, satisfaction des clients, réduction des coûts.

Le Groupe s'est doté pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan d'actions. L'objectif de cette nouvelle stratégie est de mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises.



Cette stratégie RSE s'appuie sur 4 axes et 8 engagements :

- ⇒ Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur :
  - promouvoir la diversité,
  - engager les collaborateurs en renforçant leur employabilité et leur bien-être au travail.
- ⇒ Agir en partenaire responsable et durable des clients et sociétaires :
  - développer une relation responsable fondée sur le conseil et la prévention,
  - innover au travers d'offres RSE.
- ⇒ Renforcer la contribution au développement des territoires et aux progrès de la société civile :
  - s'engager dans les territoires et pour la société civile,
  - poursuivre la lutte contre les maladies rares.
- ⇒ Agir en faveur de l'environnement :
  - réduire notre empreinte directe,
  - encourager les comportements éco-responsables.

L'ensemble des informations de ce texte porte sur le périmètre de Groupama Méditerranée, sauf mention contraire.

# INFORMATIONS SOCIALES

Forte de ses valeurs, Groupama Méditerranée conduit une politique sociale exigeante, concrétisée par de nombreuses actions sur les différents volets RH de la RSE : égalité professionnelle, conciliation des temps, formation, recrutement, emploi des seniors et des travailleurs handicapés...

## INDICATEURS RH

---

### PARITE HOMMES / FEMMES

**66 % DE FEMMES**

dont 44 % parmi les cadres

### SALARIES HANDICAPES

**6 %**

### FORMATION

**46 059 HEURES**

dispensées, soit 28 heures par salarié formé

---



## EMPLOI

L'effectif de l'entreprise au 31 décembre 2016 s'établit à :



**1 638 salariés** (dont 71 CDD)

L'effectif est en diminution de 1,9 % par rapport au 31 décembre 2015 (1 670 salariés).

Les données 2016 font apparaître 94 embauches (tous types de contrats confondus – hors CDD d'été) et 60 départs CDI, dont 15 licenciements.

La répartition des salariés par sexe et par âge est la suivante :

**66 % de femmes**

**34 % d'hommes**

7 % des salariés ont moins de 30 ans, 50 % ont entre 30 et 49 ans et 43 % ont 50 ans et plus.

La répartition géographique des salariés est la suivante :

Département	Nbre de salariés	%
Hérault	478	29 %
Bouches-du-Rhône	305	19 %
Vaucluse	176	11 %
Drôme	162	10 %
Pyrénées-Orientales	102	6 %
Gard	90	5 %
Var	75	5 %
Aude	72	4 %
Ardèche	67	4 %
Alpes-Maritimes	47	3 %
Alpes-de-Haute-Provence	31	2 %
Hautes-Alpes	16	1 %
Corse-du-Sud	10	0,6 %
Haute-Corse	7	0,4 %
<b>Total général</b>	<b>1 638</b>	<b>100 %</b>

La masse salariale (64 868 098 € en 2015) s'établit à 62 536 912 € en 2016 :

CDI	61 043 084 €
CDD	1 493 828 €
<b>Total</b>	<b>62 536 912 €</b>

La rémunération annuelle théorique moyenne en 2016 est de :

Statut	Hommes	Femmes
Non cadre	30 094 €	29 616 €
Cadre	47 226 €	42 802 €



**Quinze alternants** ont été recrutés au cours de l'année 2016, matérialisant ainsi la volonté de favoriser l'insertion des jeunes. La direction commerciale a accueilli 73 % de ces recrutements, principalement au sein des agences.

Groupama Méditerranée participe à la **formation des jeunes**, avec 557 600 € reversés aux établissements d'enseignement au titre de la taxe d'apprentissage.

L'entreprise a accueilli plus d'une centaine de **stagiaires** sur l'année 2016, dont près de 40 % sur une durée supérieure à 3 mois. Sur l'ensemble de ces stages, 40 % ont concerné des étudiants en formation BAC +2 et près de 38 % en formation BAC +3 et plus.

L'entreprise participe régulièrement à des jobmeeting, dont le Forum des métiers organisé par l'école SupAgro à Montpellier.

## ORGANISATION DU TRAVAIL

---

La durée théorique du travail à Groupama Méditerranée se situe à 34 heures 39 minutes par semaine, sans modification par rapport à 2015.

130 personnes travaillent à temps partiel dans l'entreprise.

Le taux d'absentéisme en 2016 s'établit à 8,6 % dont :

- 76 % des absences liées à la maladie,
- 15 % à la maternité/paternité.

L'absentéisme représente 32 479 jours.

## RELATIONS SOCIALES

---

### Organisation du dialogue social

Au sein de Groupama Méditerranée, il y a eu **197 réunions** des instances représentatives du personnel en 2016.

Des élections ont eu lieu en novembre 2016 afin de renouveler les membres des Délégués du personnel et mettre en place un **Comité d'entreprise unique** remplaçant les 5 Comités d'entreprise et le Comité Central d'Entreprise à effet du 30/12/2016.

### Bilan des accords collectifs

**6 accords collectifs** ont été conclus en 2016 à **Groupama Méditerranée** :

- Contrat de génération
- Avenant à l'accord de niveau 3 portant sur le droit syndical
- Prorogation des mandats DP CE
- Prorogation des mandats CHSCT
- Vote électronique

## SANTE ET SECURITE



En 2016, Groupama Méditerranée a mis en place :

- **CELA** : il s'agit d'un dispositif d'écoute psychologique et d'assistance sociale, gratuit et confidentiel, pour les salariés.

- **Un dispositif complet pour les salariés aidants** : un guide d'information a été mis à leur disposition pour les informer de leur statut, des droits dont ils bénéficient et leur apporter des solutions d'accompagnement dans leur quotidien.

D'autres dispositifs (congrés spécifiques, aménagements du temps de travail) ont également été mis en place dans le cadre de l'accord Groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances.

### Amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT)

Groupama Méditerranée mène de nombreuses actions qui s'inscrivent dans le cadre des accords précédemment conclus relatifs à la Qualité de Vie au Travail qui visent à :

- favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle,
- encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs,
- accompagner les salariés lors des changements importants.

La promotion de la Qualité de Vie au Travail s'exprime également à Groupama Méditerranée à travers les Journées QVT organisées sur les différents sites.

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, 3 journées ont été organisées :

- 10 mars 2016 à Perpignan : prévention du risque routier,
- 17 mai 2016 à Avignon : lutte contre la sédentarité,
- 20 septembre 2016 à Montpellier : maîtrise du stress et retour au bien-être.

### La prévention des Risques Professionnels

#### Prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS)

Groupama Méditerranée a déployé différentes mesures pour prévenir ce type de risques :

- **Mise à disposition pour ses salariés de deux guides « Vous êtes victimes d'une agression, Comment réagir »**. Ces dépliants reprennent la procédure alarme anti agression, les bonnes attitudes et comportements à suivre et un rappel des numéros utiles.
- **La désignation d'un référent RH « RPS et QVT »** : les salariés ont la possibilité de le solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux. **50** entretiens ont ainsi été menés :
  - 25 entretiens post agressions verbales,
  - 8 entretiens situations personnelles,
  - 17 entretiens « malaise » au poste de travail.
- **Enfin, dans le cadre du plan de formation 2016**, l'entreprise a proposé 2 formations concernant les RPS :
  - sensibilisation aux Risques Psycho Sociaux pour les référents RH (Niveau 1) : 1 personne formée ;
  - gestion des incivilités : 8 personnes formées.

### Autres axes

Le Passeport Sécurité de l'Information et les bonnes pratiques en matière d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication a fait l'objet tout au long de l'année d'une large diffusion dans le portail de communication de l'entreprise.

Par ailleurs, 9 ateliers organisés sur le site de Montpellier ont permis **d'informer et de sensibiliser les salariés en matière de prévention et maîtrise des risques.**



En 2016, ont été recensés 18 accidents de travail et 13 accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail :

- le taux de fréquence de ces accidents est de : 6,26,
- le taux de gravité de ces accidents est de : 0,16.

Deux maladies professionnelles ont été déclarées à la Mutualité Sociale Agricole en 2016.

## FORMATION



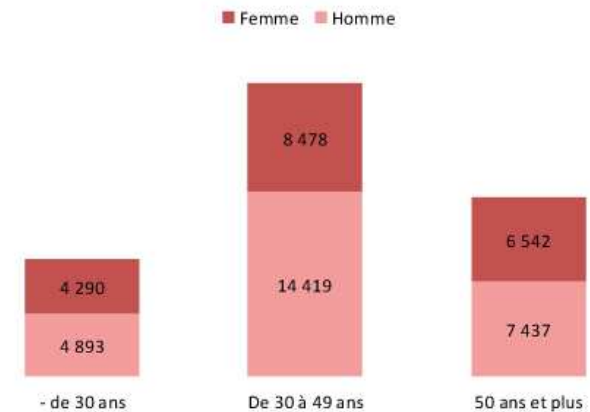
Groupama Méditerranée accompagne le développement des compétences et favorise la mobilité de ses collaborateurs.

La formation représente en 2016 :

**46 059 heures de formation**

dont 7 % en e-learning.

### Répartition des heures de formation



**28 heures de formation** ont été dispensées en moyenne par salarié formé. Les actions de l'entreprise régionale s'inscrivent dans l'accord Groupe signé le 21 juin 2016 qui met en avant :

- l'importance des acteurs de la formation professionnelle ;
- la nécessité de promouvoir l'information et l'orientation professionnelle, grâce à une communication sur les dispositifs de formation et sur les métiers du Groupe ;
- le développement des dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelle ;
- les axes de professionnalisation des salariés et les outils associés ;
- l'évolution vers une offre de formation dans une logique de service.



L'entreprise régionale a déployé un programme de formation spécifique, dédié à l'ensemble de ses managers. Baptisé « **Yes We Med** », il vise à mettre en œuvre des méthodes de management pour déployer l'intelligence collective et les méthodes de travail participatives.

Groupama Méditerranée met en œuvre **un plan de formation** qui a pour objectif de développer « la culture client » pour l'ensemble des métiers. L'objectif est de développer des attitudes communes au quotidien (Attentionné, Efficace et Engagé).



Par ailleurs, les équipes de la direction des ressources ont participé à une **opération « RH Digital Day »** regroupant les 200 collaborateurs des équipes RH du Groupe : une opération qui participe à la diffusion de la culture digitale et à l'acculturation de la filière RH.

## EGALITE DE TRAITEMENT

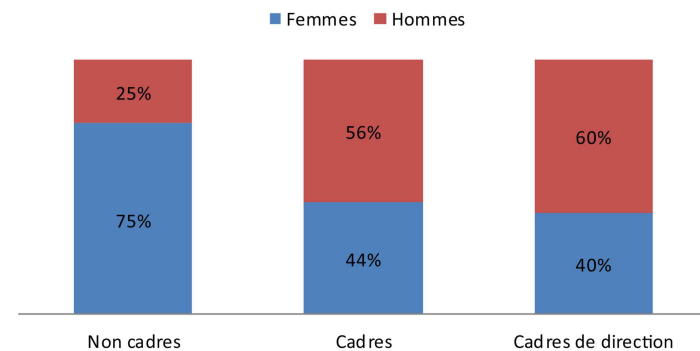
### Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Groupama Méditerranée considère la mixité comme un véritable atout.

Au 31 décembre 2016, elle compte :

**66 % de femmes en CDI**

Au 31 décembre 2016, la répartition des hommes et des femmes représente :



Groupama Méditerranée a signé en 2014 un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. A ce titre, une enveloppe annuelle de 0,08 % de la masse salariale est consacrée spécifiquement à la résorption des écarts salariaux. Cet accord engage également l'entreprise en matière d'équilibre vie privée vie professionnelle (horaires des réunions, crèche inter entreprise, entretiens spécifiques...).

En 2016, 2 % des femmes ont obtenu une promotion.

## Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées



Au 31 décembre 2016, l'entreprise compte **100 salariés** en situation de handicap, soit un taux de **6,11 %**, dépassant les obligations légales.

**8 recrutements** (1 CDI et 7 CDD) ont eu lieu en 2016.

Groupama Méditerranée poursuit son partenariat avec l'Agefiph.

L'entreprise a nommé un référent handicap dont l'activité est totalement dédiée à l'accompagnement des salariés handicapés. Le référent les accompagne dans leurs démarches administratives lors de l'élaboration des dossiers, pour adapter leur poste de travail et pour faire le lien avec la médecine du travail et le Service d'Appui au Maintien de l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH).

**La mise en place de partenariats et la participation à de nombreux forums emploi-handicap** témoignent de l'engagement de l'entreprise en matière d'insertion des travailleurs handicapés :

- forum emploi à Marseille avec l'agefiph PACA et Corse,
- forum handicap à Montpellier « Handijob »,
- première édition de l'HANDI'CLAP organisé par la cellule handicap de la MSA d'Avignon,
- forum emploi des personnes handicapées à Venelles, organisé par la PLIE (organisme distinct & complémentaire de Pôle Emploi).

**D'autres actions ont eu lieu courant de l'année 2016, notamment :**

- don de 151 paires de lunettes lors du forum qui s'est tenu au sein des locaux du C.R.I.P./UGECAM (Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle) à Castelnau-Le-Lez pour permettre à la section professionnelle d'opticiens de s'exercer ;
- intervention auprès de la section des téléconseillers au sein du C.R.P. La Rouguière de Marseille ;
- participation aux réunions et ateliers au Cercle des Référents Handicap AGEFIPH Paca et Corse ;
- rencontre organisée par Face Gard à Nîmes ;
- participation au CLUB CAP Languedoc-Roussillon.

## Maintien dans l'emploi des seniors

Un **nouvel accord Contrat de génération** a été signé en octobre 2016. Il met un accent particulier sur le tutorat.

Groupama Méditerranée compte au 31 décembre 2016 :

**43 %** de collaborateurs de 50 ans et plus au sein de ses effectifs,

dont :

- 61 % de non-cadres,
- 38 % de cadres,
- 1 % de cadres de direction.

Parmi cette même population :

- 45 % exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,
- 55 % exercent une activité dans une famille « administrative ».

## PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

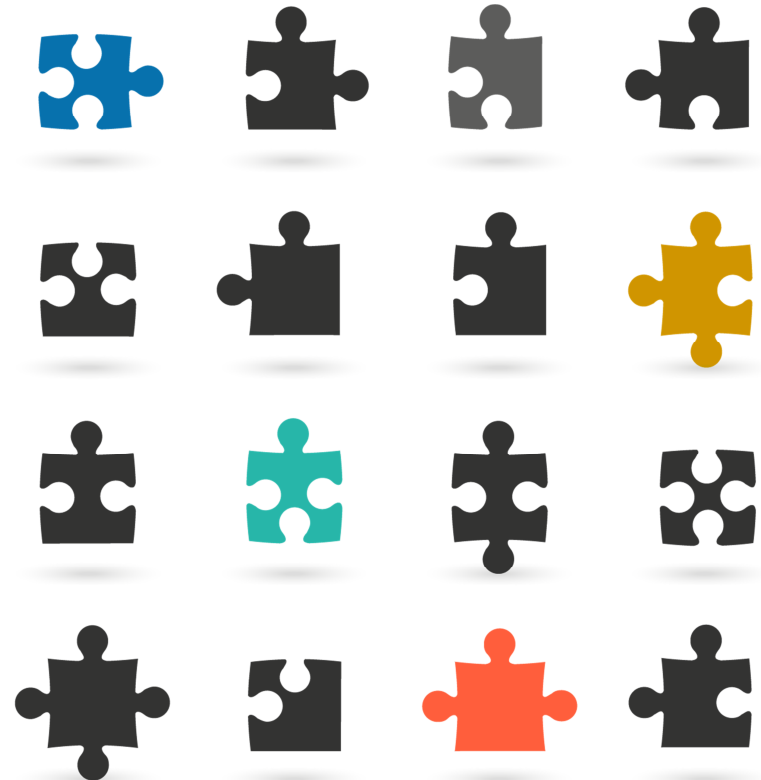
---

Le **Groupe** rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés.

La charte éthique rappelle également que le Groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

Les conventions fondamentales de l'OIT sont reprises par la charte éthique de Groupama, notamment :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de la négociation collective ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'égalité professionnelle ;
- la déclaration de l'OIT relative aux principes fondamentaux du travail.



# INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Conscient de sa responsabilité en matière d'impacts indirects, Groupama Méditerranée a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs. En interne, l'entreprise met en œuvre une politique volontariste de réduction de ses consommations (papier, eau et énergie), de diminution de ses émissions de CO<sub>2</sub> et de ses déchets.

## INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

---

### CO2 EMIS

**606 tonnes**

*Equivalent CO<sub>2</sub>*

**- 33 %**

### PAPIER

**136 tonnes**

**- 20 %**



## POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

---



Groupama Méditerranée, de par ses activités et services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

En matière de protection de l'environnement, les salariés sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment au cours de la Semaine Européenne du Développement Durable, avec la diffusion d'un manuel éco-gestes au bureau et une sensibilisation à la réduction de la consommation d'énergie (lumière, eau, chauffage...).

Plusieurs actions ont également été mises en place pour réduire l'impact environnemental, avec notamment :

- un plan d'actions « zéro papier » (cf.infra) ;
- les imprimantes sont paramétrées par défaut pour imprimer en noir et blanc et recto verso ;
- les climatisations et chauffages sont automatiquement éteints selon une plage horaire définie sur les sites de la caisse régionale ;
- les éclairages des parties communes se mettent également automatiquement en veille ;
- l'équipement des sites de la caisse régionale en salles de visio-conférences et la mise à disposition d'une plateforme collaborative Webex permettent de limiter les déplacements
- la mise à disposition d'un site de covoiturage pour les déplacements des collaborateurs entre les différents sites

Groupama Méditerranée a réalisé en 2015 un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'un audit énergétique mené sur les bâtiments d'Aix-en-Provence et Montpellier et sur son parc auto qui lui a permis :

- d'identifier des actions pour réduire sa facture énergétique et son impact global,
- d'impliquer ses salariés ou ses partenaires dans les actions à mener.





## ECONOMIE CIRCULAIRE

### Prévention et gestion des déchets



Les activités de service de **Groupama Méditerranée** ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. L'entreprise souhaite cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration.

Des poubelles de tri sélectif sont installées à côté des imprimantes sur les deux principaux sites de Montpellier et d'Aix-en-Provence permettant aux collaborateurs d'être acteurs dans la démarche.

Reporting extra-financier 2016 de Groupama Méditerranée

Des bacs cylindriques ont été installés afin de collecter les piles et bouchons usagés.

	2015	2016
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	0,3	0
<i>par personne (kg/ETP)</i>	1,2	0
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	40	28
<i>par personne (kg/ETP)</i>	24,4	17,5
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits (tonnes)	17	10
<i>par personne (kg/ETP)</i>	10,4	6,3

### Lutte contre le gaspillage alimentaire

Groupama Méditerranée ne prend pas en charge la restauration des employés. Celle-ci est organisée par de la restauration d'entreprise sur le site de Montpellier et par des tickets restaurant. Des actions sont cependant mises en place au profit de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions vont de la campagne d'affiche au sein du restaurant d'entreprise à des événements de sensibilisation sur le sujet durant la Semaine européenne du développement durable.

## Utilisation durable des ressources

### CONSOMMATION D'EAU



Les activités de la caisse régionale ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau.

Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés. En 2016, l'entreprise a consommé :

**17 622 m<sup>3</sup>** d'eau, soit **11 m<sup>3</sup>** par ETP.

	2015	2016
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	13 220	17 622
par personne (m <sup>3</sup> /ETP)	8	11

### CONSOMMATION D'ENERGIE



En 2016, la **consommation d'énergie de l'entreprise** (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) est de :

**7 460 657 kWh**, soit **4 666 kWh** par ETP.

	2015	2016
<b>Consommation totale d'énergie (kWh)</b>	<b>6 461 863</b>	<b>7 460 657</b>
<b>par personne (kWh/ETP)</b>	<b>3 943</b>	<b>4 666</b>
Consommation d'électricité (kWh)	4 736 173	6 281 113
par personne (kWh/ETP)	2 890	3 928
Consommation de gaz (kWh)	1 318 041	1 041 977
par personne (kWh/ETP)	804	652
Consommation de fioul (kWh)	407 649	137 567
par personne (kWh/ETP)	249	86

### CONSOMMATION DE PAPIER



La consommation de papier de bureau est de :

**71 tonnes,**

dont plus de **90 %** est labellisé PEFC.

	2015	2016
Consommation de papier de bureau (tonnes)	85	71
par personne (kg/ETP)	52	44
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	52	35
par personne (kg/ETP)	31	22
Consommation de papier en éditique de masse (tonnes)	32	29
par personne (kg/ETP)	19	18

La consommation de papier a **diminué de 22 %** (par rapport à 2015) grâce à une politique active de l'entreprise:

- **Création de son propre centre de numérisation et déploiement de la Gestion Électronique de Documents (GED).** L'entreprise se fixe un objectif ambitieux pour l'ensemble de ses métiers : le « zéro papier ». Précurseur en ce domaine, l'entreprise régionale a été la première du Groupe à avoir traité les certificats mutualistes et les prestations santé sous cette forme.
- **Evolution de ses outils.** De nouvelles fonctionnalités permettent un classement rapide et automatique de toutes les pièces justificatives dans un dossier électronique et d'échanger avec les clients sociétaires par mail pour envoyer les contrats et éditer les conditions particulières.
- **De nouveaux modes de communication :** SMS, mails, application mobile « Toujours là », mise à disposition des documents sur l'espace client sur le site groupama.fr.

## Recours aux énergies renouvelables

- Mise en place d'un Contrat multi-technique pour tous les sites (dont 2 sites pilotes Montélimar et Montpellier) qui vise à optimiser l'ensemble des prestations nécessaires à l'entretien des bâtiments.
- En généralisant ses contrats avec Engie pour tous ses sites, l'entreprise participe à la transition énergétique. Avec son label, « elec'verte », pour tout kWh consommé, l'équivalent en électricité



renouvelable est injecté dans le réseau. De plus, l'utilisation du mécanisme de Garantie d'Origine certifie qu'une quantité d'électricité verte équivalente à la consommation a bien été injectée sur le réseau.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE



S'il n'existe pas à ce jour de méthode pour évaluer les émissions induites par les offres d'assurance (produits et services), il est intéressant de mentionner pour cet exercice toute une série de solutions d'assurance adaptées et innovantes qui participent à la lutte contre le changement climatique ou destinées à en atténuer les conséquences pour ses clients et sociétaires.

⇒ **Des produits et services « éco-responsables » :** en incitant à de nouveaux comportements ou en favorisant certains équipements, les offres de Groupama participent à la préservation de l'environnement et du climat :

- **En assurance automobile,** les produits à tarification comportementale « Pay how you drive » et l'application Groupama On Board (destinée aux jeunes conducteurs) encouragent une conduite plus sûre et induisent des baisses de consommations de carburants. Les formations à l'éco-conduite de Centaure : Groupama Méditerranée est actionnaire du centre Centaure de Ventabren dans les Bouches-du-Rhône.

- **En multirisque habitation**, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi que, depuis 2009 déjà, une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement.
- **Pour les professionnels** dont ceux de l'agriculture, Groupama propose la couverture des activités de production d'énergies renouvelables et de bioénergies comme la méthanisation. Ainsi, un guide sur la méthanisation a été diffusé en 2016.

⇒ **Mieux prévenir et indemniser face au changement climatique :**

- L'assurance multirisques climatique sur récolte permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures.

Cette couverture, co-construite avec les agriculteurs par Groupama, a permis d'expérimenter depuis déjà 10 ans ce type de protection. Le Groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont le Groupe a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité. Afin d'élargir la couverture à l'ensemble des productions, un contrat pour les Prairies a vu le jour en 2016.

- L'application mobile de Groupama-Predict permet aux clients sociétaires de Groupama Méditerranée de recevoir des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène météorologique à risque.

## Déplacements professionnels



En 2016, les déplacements professionnels de Groupama Méditerranée ont **baissé de 4 %** par rapport à 2015.

	2015	2016
Déplacements professionnels en avion (km) <i>par ETP (km/ETP)</i>	170 155 104	149 842 94
Déplacements professionnels en train (km) <i>par ETP (km/ETP)</i>	776 589 474	771 788 483
Déplacements professionnels en voiture (km) <i>par ETP (km/ETP)</i>	14 354 994 8 759	13 808 328 8 636

## Emissions de CO<sub>2</sub>

<b>Emissions directes – Scope 1 (TegCO<sub>2</sub>)</b>	2015	2016
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux chaudières à gaz <i>par ETP</i>	289 0,17	192 0,12
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux chaudières à fioul <i>par ETP</i>	132 0,08	37 0,02
<b>TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP</b>	<b>421 0,25</b>	<b>229 0,14</b>

<b>Emissions indirectes – Scope 2 (Teg CO<sub>2</sub>)</b>	2015	2016
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité	388 0,24	377 0,23
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP</b>	<b>388 0,24</b>	<b>377 0,23</b>

<b>Emissions autres – Scope 3 (Teg CO<sub>2</sub>)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus <i>par ETP</i>	3 603 2,20	<b>2 347</b> 1,47
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en avion <i>par ETP</i>	29 0,02	16 0,01
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en train <i>par ETP</i>	5 0,003	4 0,003
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP</b>	<b>3 637</b> <b>2,22</b>	<b>2 367</b> <b>1,48</b>

### Les émissions de CO<sub>2</sub> par ETP ont baissé de 33 % par rapport à 2015.

Le renouvellement du **parc auto** permet également de bénéficier de nouveaux modèles, dont les taux d'émission CO<sub>2</sub> sont plus faibles et ainsi de diminuer de

**35 %** les émissions de CO<sub>2</sub>.

### Protection de la biodiversité

Le Groupe est l'un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

**Groupama Méditerranée est propriétaire du domaine de Cobazet situé dans le parc naturel des Pyrénées-Orientales.**

Sur une superficie de 1 978 ha avec un étagement de 1 400 mètres d'altitude, ce site représente le juste équilibre entre la forêt, les pâturages et la faune sauvage. Groupama Méditerranée a été la première dans ce département à signer un contrat Natura 2000 qui rassemble des sites naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelle qu'ils contiennent. L'objectif est de maintenir la diversité biologique des milieux.



# INFORMATIONS SOCIETALES

## INDICATEURS SOCIETAUX

---

### MECENAT

215 690 €

### MARCHES CONTRE LES MALADIES RARES

32 862 € de dons

+ 44 %

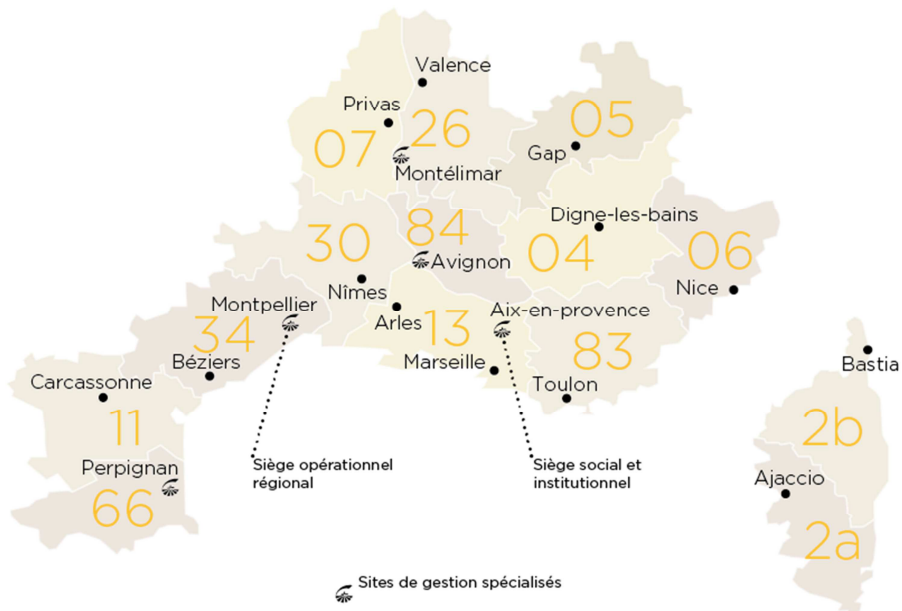
### PREVENTION

515 visites

---



## IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE



### L'emploi en région

Ancrée sur 14 départements, ce sont les actions conjuguées de 3 200 élus présents sur le terrain et les compétences professionnelles de 1 500 collaborateurs qui font la force de l'entreprise et lui permettent d'être à l'écoute de ses clients sociétaires.

Groupama Méditerranée participe au développement de l'économie régionale en faisant régulièrement appel à de nombreuses entreprises pour exercer son métier d'assureur et mieux servir ses clients sociétaires. Il compte parmi les grands employeurs de la région, avec :

- 5 sites de gestion spécialisés situés à Aix-en-Provence, Avignon, Montélimar, Montpellier et Perpignan ;
- 1 siège social et institutionnel à Aix-en-Provence ;
- 1 siège opérationnel régional à Montpellier ;
- 247 agences commerciales.

L'entreprise régionale ne délocalise aucune de ses activités liées à son cœur de métier. Ainsi, le Centre de Relation Clientèle compte plus de 50 conseillers, basés sur les sites d'Avignon et d'Aix-en-Provence.



## Prévention

Les 6 experts du service prévention de Groupama Méditerranée interviennent en tant que « prestataire de service » pour fournir une analyse et un diagnostic du risque (grâce notamment à des caméras thermographiques) pour les affaires présentant des engagements importants ou ayant une sensibilité importante en incendie, en vol, en risques naturels...

A chaque visite, un plan de prévention est établi permettant de déterminer les mesures nécessaires à l'amélioration des risques en portefeuille ou des mesures indispensables à mettre en place pour les affaires nouvelles. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de maîtrise des résultats techniques sur ces portefeuilles. Les plans de prévention sont maintenant contractualisés dans les offres et les contrats. Un suivi de ces plans est fait régulièrement afin de vérifier les réalisations techniques de prévention et les contrôles périodiques. Cette démarche conforte notre image d'assureur conseil, participe à l'amélioration des connaissances des réseaux commerciaux et aide au développement d'un portefeuille rentable.

Ce service assure également des missions de veille technologique sur les différents risques et sur les moyens de prévention. Il mène des actions d'information ou de formation sur la prévention auprès des équipes de souscription et des équipes commerciales et agit en concertation avec les équipes prévention de GSA.

### SECURITE DE LA ROUTE

<i>Formation à la conduite dans les centres Centaure</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaure	2 255	2 068

Centaure est le numéro 1 de la formation à la conduite sécurité sur site protégé en France. Groupama Méditerranée est actionnaire du centre de Ventabren dans les Bouches-du-Rhône comprenant une superficie de 5 ha, 15 voitures et 3 plateaux d'exercice. Ce centre automobile réduit le risque d'accidents de la route par l'apprentissage de la conduite dans des conditions difficiles.

### RISQUES DOMESTIQUES

Pour diminuer le risque incendie, Groupama Méditerranée mène des actions concrètes, comme par exemple la diffusion d'un dépliant informatif sur les détecteurs autonomes de fumée.

Les caisses locales de Groupama Méditerranée organisent également des réunions au sein des agences commerciales, au cours desquelles des personnes qualifiées et agréées procèdent à la vérification des extincteurs domestiques des sociétaires.

Les préventeurs interviennent également sur les installations des panneaux photovoltaïques afin de vérifier que l'installation est conforme ou en amont afin d'apporter du conseil au niveau du projet d'installation.

Enfin, une réflexion est en cours en vue d'instaurer un partenariat entre Groupama Méditerranée et un bureau de contrôle. L'objectif est de proposer des diagnostics électriques chez les particuliers situés dans les zones les plus exposées en termes de sinistres électriques, à des tarifs compétitifs.



## PREVENTION AGRICOLE

Les élevages avicoles et les serres font l'objet d'un suivi permanent en prévention notamment pour le risque incendie, évènements naturels et catastrophes naturelles.

L'accent est également mis sur les stations fruitières et légumières avec des actions spécifiques de suivi et d'accompagnement afin d'intégrer la prévention dans le cahier des charges de la construction de bâtiments ou de leur extension.

Agricole	2015	2016
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	272	254

L'action sur les scieries initiée en 2015, qui relève principalement des marchés Agricole, Entreprises et ACPS, est en cours d'achèvement.

La revue du portefeuille agricole s'est poursuivie sur 2016 et sera renouvelée en 2017.

Dans la poursuite des actions communes avec la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur, un médecin a sensibilisé des collaborateurs du marché agricole, particulièrement exposés au risque de contagion des maladies animales à l'homme.

Cette action de sensibilisation s'inscrit dans un plan plus général de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Dans le cadre de la mise à jour annuelle du Document Unique (document recensant notamment les typologies et description des risques ainsi que les mesures à prendre), la direction des Ressources Humaines définit des axes de prévention prioritaires pour les salariés :

- journées de prévention sur les troubles musculo squelettiques, les risques routiers, les risques cardiaques, l'alimentation... ;
- accompagnement par un cabinet en ergonomie (savoir ajuster son siège, régler l'inclinaison de son/ses écran(s)...);
- mise à disposition de cachets d'iode sur les sites et agences dans le périmètre du plan national de sûreté nucléaire ;
- formations au risque d'amiante à destination des inspecteurs DAB et du personnel du pôle Immobilier...

La mise à jour du Document Unique en 2017 orientera la politique de prévention de Groupama Méditerranée avec des propositions d'actions à mettre en œuvre.

## ENTREPRISES ET COLLECTIVITES LOCALES

L'entreprise régionale soutient une démarche de prévention des risques environnementaux et climatiques auprès des industriels et des collectivités locales.

Ainsi, en partenariat avec Prédicit Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Prédicit destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Avec Prédicit Services, Groupama Méditerranée offre ainsi à tous ses assurés Collectivités des alertes qualifiées et précises en cas d'évènements climatiques touchant leur commune et un accompagnement du maire par des équipes professionnelles pour gérer la crise.

Des actions sont également mises en place auprès de nos sociétaires particuliers (sms d'alerte, application mobile « mapreventionmeteo »).

Les risques d'entreprises et certains risques de Collectivités locales font l'objet de visites régulières de prévention. Ces risques étant en évolution constante, il est important d'avoir un suivi régulier qui permet d'intervenir en amont, notamment dans la phase de construction de bâtiment afin d'intégrer au projet les mesures de prévention.

<b>Entreprises et Collectivités</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	362	261
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	0	0

## PREVENTION AUPRES DES COLLABORATEURS

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité sont également proposées aux collaborateurs.

**119 personnes** ont ainsi été sensibilisées à différentes thématiques :

<b>Type de formation</b>	<b>Nombre de collaborateurs</b>	<b>Nombre de jours</b>
AMIANTE RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE ET DU MAITRE D'OEUVRE	9	26
FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT	14	40
GESTION DES INCIVILITES	8	8
PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE BOV-HOV	2	2
PREVENTION INCENDIE ET RISQUES ELECTRIQUES	21	21
PREVENTION SECOURS CIVIQUE	7	7
PREVENTIS PHASE 1	36	36
QVT-SENSIBILISATION AUX RPS REFERENTS RH-QVT (Niveau 1)	1	1
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL NIVEAU 1	21	42
<b>Total général</b>	<b>119</b>	<b>183</b>

## Des offres responsables et innovantes pour répondre aux attentes des marchés

### L'accessibilité

En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le Groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés grâce à l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles. Sur le marché de ces contrats « ANI », Groupama a été leader en 2016, avec 55 000 affaires nouvelles.

Dans le même esprit, en assurance auto, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » ou pour ceux qui font un faible kilométrage. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation. Le contrat MRH de Groupama a été complètement refondu en 2016, avec notamment une simplification des documents contractuels pour une meilleure accessibilité/clarté de l'information client.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le Groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, garanties aménagées pour les plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les professionnels (artisans, commerçants, prestataires de services) au sein de la GAV Vie Privée.

### Protection sociale durable

En santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats sont désormais des « contrats responsables », et il en est ainsi de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins sur toute la France (Sévéane), en optique, dentaire et audioprothèse. Groupama oriente les assurés vers des professionnels de santé qui proposent des équipements de qualité au meilleur prix. En 2016, Sévéane a été amélioré et offre désormais un tarif préférentiel sur l'optique (jusqu'à -40% sur les verres) et une proximité renouvelée avec les opticiens : le réseau en compte désormais 3 500.

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc. Le site Bienmangerpourmieuxvivre dont Groupama est partenaire a continué à évoluer en 2016 avec un espace réservé pour les assurés Groupama et Gan avec des services complémentaires.

Une assurance dédiée aux seniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Des garanties spécifiques de prévention sont intégrées dans le produit, notamment en dentaire et podologie/pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

**noé** Une offre de téléassistance pour les séniors (noé) via la « maison connectée » constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, comme les risques de dépendance et le maintien à domicile.

### La mobilité

Avec l'émergence des voitures connectées, Groupama propose des offres innovantes et aux bénéfices multiples, à la fois pour le client et pour l'environnement. Ainsi, cette offre permet au conducteur de payer son assurance moins chère en fonction de son style de conduite. Grâce à un système de télématique embarquée, l'assuré est incité à avoir une conduite responsable au quotidien, à adopter les bons réflexes pour réduire également sa consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub>.

## Une gestion responsable des actifs

Le Groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)\*\* à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non

seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

## RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES

---

Fortement et durablement ancré sur son territoire, Groupama Méditerranée s'inscrit pleinement en tant qu'acteur de la vie locale. Pour ce faire, l'entreprise initie ou s'associe à une multitude d'actions dans différents domaines au plus près du terrain : assemblées générales de caisses locales ; réunions d'information ou de prévention avec ses sociétaires ; partenariats avec les organisations professionnelles agricoles et non agricoles ; soutien à des clubs sportifs, des manifestations locales, des associations de maladies rares dans le cadre de la Fondation Groupama pour la Santé...

Pour exercer son métier d'assureur et satisfaire ses clients sociétaires, Groupama Méditerranée fait appel à des prestataires locaux contribuant ainsi à la vie économique de son territoire :

- 539 garages référencés,
- 197 artisans du bâtiment,
- 34 experts dommages aux biens,
- 17 experts en automobile,
- 369 partenaires en optique,
- 848 partenaires en dentaire,
- 39 cabinets d'avocats.

## Sociétaires et clients

L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire. Groupama Méditerranée mène régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses 438 000 clients sociétaires.



Toute l'entreprise se mobilise pour améliorer la qualité de service, en réalisant des opérations d'appels de courtoisie, auprès de ses clients sociétaires.

### 7 000 sociétaires contactés



Depuis plus d'un an, une nouvelle pratique collaborative inspirée du fonctionnement mutualiste de l'entreprise a été développée. Avec **granvillage**, elle offre à ses sociétaires professionnels une plateforme web et mobile leur permettant d'augmenter la visibilité de leurs produits et services, simplement et gratuitement.

A ce jour, **déjà 400 professionnels** profitent de ce réseau social mutualiste.

## Partenariats

Groupama Méditerranée valorise et accompagne les entreprises performantes et innovantes de la région en nouant des partenariats avec différentes organisations professionnelles agricoles et non agricoles (Capeb, CGPME, Vigneron Indépendant de France...).

Quelques thématiques prioritaires :

- **Des engagements autour de la « culture des terroirs »** : partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural ; d'autres engagements sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales...), comme le festival des chants en Ardèche, les amis de l'orgue Cité dans l'Aude ou encore le festival des vents dans le Vaucluse...
- **Le cinéma**, avec des actions locales comme le festival Visa Off et Regard dans les Pyrénées-Orientales ou l'association Ciné Plein Soleil dans le Vaucluse pour soutenir des rencontres cinématographiques... et un engagement au niveau du Groupe, via la Fondation Gan pour le cinéma qui soutient depuis plus de 25 ans le 7<sup>ème</sup> art.
- **L'humanitaire et la solidarité** : les actions de solidarité sont multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (soutien à des associations familiales ou caritatives)...
- **Le sport** pour ses valeurs d'engagement, d'esprit d'équipe et de performance avec les clubs sportifs qui rayonnent sur son territoire. Sur glace ou sur gazon, ballon rond ou ovale, l'entreprise soutient le prestigieux club de Montpellier Handball (MHB), Les Rapaces de Gap (hockey sur glace), le club de football OGC Nice, le Montpellier Hérault Rugby et Les Dragons catalans...

**172 690 euros** ont été reversés par les 12 fédérations à **48 associations départementales** dans les domaines sportifs et culturels.



En complément de ces actions locales et départementales, Groupama Méditerranée s'associe à des partenaires régionaux d'excellence. Depuis plus de 10 ans, l'entreprise régionale est membre de l'Institut National d'Etudes Supérieures Agronomiques de Montpellier (**SupAgro**) et soutient la recherche et l'innovation. Elle aide ainsi de jeunes chercheurs à s'installer et à développer des entreprises innovantes au travers de deux opérations majeures : Graines d'Agro et La Start'Up est dans le pré.

## Mécénats

Groupama Méditerranée participe au rayonnement culturel de sa région. Elle est mécène du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (**MuCEM**), nouvel emblème de Marseille, et du **Musée Fabre** à Montpellier, joyau des musées de province (histoire de la création européenne, de la Renaissance à nos jours).



Reporting extra-financier 2016 de Groupama Méditerranée

Depuis de nombreuses années, Groupama Méditerranée est partenaire de l'association **Solidarité Action Madagascar** qui apporte son soutien financier pour la création d'écoles et d'établissements agricoles. En 2016, plus de 6 000 euros ont été collectés grâce à une vente de biscuits organisée par les élus auprès des sociétaires et collaborateurs de l'entreprise régionale.

En 2016, l'entreprise a versé près de 3 000 euros à l'Association Petits Princes qui aide des enfants et adolescents malades à réaliser leurs rêves.

Relais régional de la **Fondation Groupama pour la santé**, l'entreprise est engagée dans la lutte contre les maladies rares, illustrant ses valeurs mutualistes de solidarité, de proximité et de confiance.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Près de 160 associations, environ 600 projets, et 32 chercheurs ont été soutenus depuis 2 000.



<b>DONNEES DU GROUPE_FONDATION GROUPAMA</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'associations de patients soutenues	66	80
Nombre de projets encouragés	84	84
Nombre de chercheurs parrainés	3	2
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225€	386 225€

<b>Mécénat Groupama Méditerranée</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Montants alloués en faveur de la lutte contre les maladies	4 000	8 000
Dons récoltés en faveur de la lutte contre les maladies	22 793	32 862
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares	15 000	207 690

Concernant les montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares, cette année, tous les partenariats de fédérations départementales (culturel et sportif) ont été pris en compte (= 172 690 €) auxquels se rajoutent les 2 partenariats de la caisse régionale (le Mucem et Sup Agro) pour un montant global de 207 690 €.

Groupama Méditerranée organise depuis 2013 les « **balades solidaires** » sur tout son territoire. 12 marches, ouvertes à tous, sont ainsi organisées par les fédérations départementales et caisses locales pour collecter des dons au profit d'associations locales de lutte contre les maladies rares. Cette année, plus de 1 500 personnes ont fait le déplacement et ont contribué à cette action de solidarité. Près de 11 000 € ont été récoltés sans compter l'abondement des caisses locales et fédérations départementales pour un montant de plus de 20 000 €.

## SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS



En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte mondial et à la Charte de la diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats, intégrée dans le règlement intérieur de Groupama SA.

Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Le Groupe Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé à l'ensemble des acheteurs du Groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.



La sous-traitance à Groupama Méditerranée concerne principalement des activités annexes (informatique, imprimerie et éditique...). Les activités liées au cœur de métier (centre d'appels par exemple) sont complètement internalisées, prises en charge par les salariés sur tous les départements couverts par l'entreprise.

	Actions	Performance économique, sociale et environnementale	Suivi
<b>ETHIQUE</b>	Renforcer les fournisseurs de l'écosystème.  Traiter de manière éthique les demandes des fournisseurs et prestataires quelle que soit leur taille.	Exemple : sélection d'un fabricant français de sièges et fauteuils.	Part de produits de fabrication française dans le catalogue des objets publicitaires.
<b>SECURITE AU TRAVAIL</b>	Responsabilisation des fournisseurs (entreprises de nettoyage, maintenance immobilière, élagage...) en matière de respect des règles de sécurité au travail.	Diminution des risques	Procédures mises en place par les prestataires.
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Créer de nouveaux modèles d'achat plus durables, dans le cadre d'une politique d'achats éco responsables.	Exemples : Rationalisation du catalogue d'objets publicitaires pour écouler la production demandée sans gaspillage Achats de produits moins polluants (sièges recyclables à 95 %)  Utilisation de véhicules plus écologiques	Taux d'adhésion des fournisseurs aux normes qualité.  Suivi de l'indicateur « étiquette énergie » (consommation et émission de CO <sub>2</sub> ).

## LOYAUTE DES PRATIQUES

### Conformité



Le Groupe Groupama s'est doté d'une politique de Conformité Groupe, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA, afin de s'assurer que les pratiques sont conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

La politique de Conformité Groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le Groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politique de risques associée, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du Groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la banque, la gestion d'actifs, l'immobilier régis notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les réglementations émanant des autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties.



Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la Gestion des conflits d'intérêts,
- le secret professionnel,
- la protection des données à caractère personnel,
- le cas particulier des données à caractère médical,
- la fraude interne.

## **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (Correspondant Informatique et Libertés)**

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites

politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, le Groupe Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL. L'équipe CIL du Groupe a un rôle de veille, d'expertise et de conseil pour l'ensemble des entreprises du Groupe.

# NOTE METHODOLOGIQUE

## COLLECTE DES DONNEES

Informations sociales	
Emploi	
Effectif total	Page 5
Répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	Page 5
Nombre d'embauches CDI, Nombre de départs CDI dont licenciements	Page 5
Organisation du travail	
Organisation du temps de travail	Page 6
Taux d'absentéisme	Page 6
Relations sociales	
Organisation du dialogue social	Page 6
Bilan des accords collectifs	Page 6
Santé et sécurité	
Amélioration de la Qualité de Vie au Travail	Page 7
Prévention des Risques Professionnels	Pages 7
Les accidents du travail	Page 8
Formation	
Nombre d'heures de formation	Page 8
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Page 9

Egalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Page 9	
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Page 10	
Maintien dans l'emploi des séniors	Page 10	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT		
Charte éthique Groupe	Page 11	
Informations environnementales		
Politique générale en matière d'environnement		
L'organisation de la société pour prendre en comptes les questions environnementales	Page 13	
Economie circulaire		
Prévention et gestion des déchets	Page 14	
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Page 14	
Utilisation durable des ressources		
	Consommation d'eau	Page 15
	Consommation de papier	Page 15
	Consommation d'énergie	Page 16
Recours aux énergies renouvelables	Page 16	

Changement climatique		
Déplacements professionnels		Page 17
Emissions de CO2		Pages 17 - 18
Protection de la diversité		
Mesures prises pour développer la biodiversité		Page 18
Informations sociétales		
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société		
L'emploi en région		Page 20
Prévention		
	Sécurité de la route	Page 21
	Risques domestiques	Page 21
	Prévention agricole	Page 22
	Entreprises et collectivités locales	Pages 22 - 23
	Prévention auprès des collaborateurs	Page 23
Offres responsables et innovantes pour répondre aux attentes des marchés		Page 24
Gestion responsable des actifs		Page 25
Relations entretenues avec les personnes ou organisation intéressées par l'activité de l'entreprise		
Sociétaires et clients		Page 26
Partenariats		Pages 26 - 27
Mécénat		Pages 27 - 28
Sous-traitance et fournisseurs		
		Page 28 - 29

Loyauté des pratiques	
Conformité	Pages 29 - 30
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL	Page 30

## PROCESSUS DE COLLECTE

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de reporting de Groupama Méditerranée en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

Les informations publiées dans le reporting de Groupama Méditerranée sont collectées grâce aux contributions des services de l'entreprise, via une personne responsable du service identifiée au sein de chaque direction qui consolide l'ensemble des indicateurs RSE demandés avant de les transmettre au chargé de reporting de Groupama Méditerranée.

Le processus de collecte est amélioré chaque année par la mise en place de process pour que les données soient le plus exhaustives et précises possibles. Un tableau récapitulant l'ensemble des données est consolidé par le chargé du reporting en intégrant les commentaires et les liens vers les sources justificatives.

## REFERENTIEL ET DEFINITIONS DES INDICATEURS

---

Les indicateurs collectés et publiés dans le reporting ont été élaborés conformément à l'article R.225 de la loi Grenelle 2 et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux, sociétaux et sociaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul et les règles de collecte sont précisées dans un document « définition » fourni par la direction RSE Groupe, remis à jour pour chaque période de reporting et mis à disposition des contributeurs.

## PERIODE DE REPORTING

---

La période de reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requises par l'article R.225 de la loi Grenelle 2.

Ainsi, les indicateurs environnementaux et sociétaux sont collectés par année glissante, du 1<sup>er</sup> novembre N-1 au 31 octobre N. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée. En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées par année civile, ici du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

## PERIMETRE DU REPORTING

---

Les entités considérées dans le périmètre de reporting publié dans la partie RSE du rapport de gestion sont celles intégrées et consolidées dans le reporting financier.

Les informations sociales et sociétales portent sur l'ensemble du périmètre de Groupama Méditerranée.

Pour les informations environnementales :

- La consommation de papier est calculée sur 100 % des effectifs du périmètre,
- La consommation d'eau couvre 100 % des 5 sites et 96 % des agences (49 agences sont sans détails de consommation),
- La consommation d'électricité couvre 100 % des 5 sites et des agences,
- La consommation de gaz couvre 100% des sites et seulement 4 agences sont concernées sur les 247 soit 1,6 % des agences,
- La consommation de fioul couvre 100 % sites. Aucune agence n'est concernée.

# CONSOLIDATION ET PUBLICATION DES DONNEES

---

## Processus de consolidation

L'ensemble des données environnementales, sociétales et sociales remontées par les contributeurs sont consolidées par la Direction Institutionnelle et Communication Interne.

La consolidation est précédée d'une validation pour chaque indicateur par la direction référente.

De manière générale, après la consolidation d'un indicateur, la valeur totale finale et le ratio par ETP sont comparés avec les données précédentes dans les tableaux de reporting.

## Périmètre couvert

Le périmètre de collecte de chaque indicateur pour le périmètre social est calculé sur le nombre d'ETP total fourni par la direction des Ressources. En ce qui concerne le périmètre environnemental, le calcul des données par ETP est calculé sur la base de l'effectif fourni par Groupama Supports et Services (G2S) pour une intégration optimale des chiffres de cette structure soit 1 599.

## Précisions sur le calcul des émissions de CO2

Les émissions de CO2 sont publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- Scope 1 : émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul
- Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations d'électricité
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées aux déplacements professionnels en avion, en train et véhicules terrestres non détenues par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émissions utilisés sont fournis par le Groupe :

- Pour le gaz, le facteur d'émission est de 184
- Pour le fioul, le facteur d'émission est de 272
- Pour l'électricité, le facteur d'émission est de 60
- Pour les déplacements en voiture, le facteur d'émission est de 170
- Pour les déplacements en avion, il est de 107
- Pour les déplacements en train en France, il est de 5,6

## Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales

- Taux d'absentéisme = nombre de jours d'absence (CDI & CDD en ouvrés) / [(effectif moyen mensuel CDI & CDD) \* (nombre de jours ouvrés – 25 jours de congés payés)]
- Taux de fréquence des accidents = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt \* 1 000 000 / heures théoriques travaillées annuelles

- Taux de gravité des accidents = jours perdus (ouverts) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt \* 1 000 / heures théoriques travaillées annuelles.

Pour ces deux derniers indicateurs, les heures annuelles théoriques travaillées par entreprise = durée théorique hebdomadaire \* 47 semaines \* effectifs CDI & CDD au 31/12/2016.

## **Précisions sur le calcul des montants et dons récoltés dans la cadre du mécénat**

- Les montants alloués en faveur de la lutte contre les maladies rares sont comptabilisés à partir des données des fédérations et de la caisse régionale.
- Les dons récoltés en faveur de la lutte contre les maladies rares proviennent des fédérations et des caisses locales (dont les balades solidaires).
- Les montants alloués au titre du mécénat (hors maladies rares) comptabilisent les mécénats mis en place dans les fédérations et la caisse régionale dans les domaines suivants : culture/patrimoine, éducation, cinéma, recherche, solidarité, diversité et handicap.

Page

## **IV. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

<b>A. Rapport sur les comptes annuels</b>	<b>52</b>
<b>B. Rapport sur les conventions règlementées</b>	<b>107</b>
<b>C. Rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse</b>	<b>111</b>

**A. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**



**GROUPAMA MEDITERRANEE**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

**Cabinet Jacques Hernandez**  
33, rue Cité Foulc  
30000 Nîmes

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

### **Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux Sociétaires  
**GROUPAMA MEDITERRANEE**  
Maison de l'Agriculture  
Place Chaptal  
34261 Montpellier Cedex 2

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale GROUPAMA MEDITERRANEE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

### **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre caisse, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note n°3 sur les « Règles d'évaluation et de présentation » de l'annexe.

**GROUPAMA MEDITERRANEE****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2**

---

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la caisse, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités mentionnées au paragraphe 11 « Placements » de la note n° 3 sur les « Règles d'évaluation et de présentation » de l'annexe.

Nous avons examiné l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R.343-10 du code des assurances au regard de l'intention de détention de ces titres par votre Caisse Régionale et nous avons revu, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.

Nous avons examiné les informations relatives aux critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des titres de participations et les provisions qui en résultent.

Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par votre caisse sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R.343-9 du code des assurances et notamment à la dette souveraine, sa valorisation et son traitement comptable.

Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans les annexes relatives aux placements financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nîmes, le 22 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cabinet Jacques Hernandez



Christine Billy



Michel Montes

# Bilan actif

56/120

001 Groupama Méditerranée

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	12 / 2016	12 / 2015
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	9 543 829,22	10 543 415,29
3 Placements :	704 470 949,19	646 329 492,00
3a Terrains et constructions	74 689 247,40	78 646 745,76
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	361 516 670,36	296 822 369,53
3c Autres placements	268 265 031,43	270 860 376,71
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	416 015 080,12	386 038 139,59
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	16 619 689,34	14 973 280,87
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	321 221 404,25	300 132 485,91
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	78 173 986,53	70 932 372,81
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	96 985 731,52	88 852 315,92
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	14 345 233,74	13 300 334,83
6aa Primes restant à émettre	3 284 759,09	1 074 591,56
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 060 474,65	12 225 743,27
6b Créances nées d'opérations de réassurance	20 137 894,31	21 326 838,03
6c Autres créances :	62 502 603,47	54 225 143,06
6ca Personnel	346 282,74	353 101,54
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	414 876,92	413 524,06
6cc Débiteurs divers	61 741 443,81	53 458 517,46
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	67 515 996,75	99 742 391,03
7a Actifs corporels d'exploitation	6 919 257,21	8 016 998,33
7b Comptes courants et caisse	60 596 739,54	91 725 392,70
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	12 655 664,77	12 640 033,32
8a Intérêts et loyers acquis non échus	3 037 657,28	3 323 046,78
8b Frais d'acquisition reportés	8 251 515,00	7 887 730,00
8c Autres comptes de régularisation	1 366 492,49	1 429 256,54
Total de l'actif	1 307 187 251,57	1 244 145 787,15

# Bilan passif

57/120

001 Groupama Méditerranée

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	12 / 2016	12 / 2015
1 Capitaux propres :	371 640 327,27	354 087 356,81
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	37 054 659,74	29 697 759,74
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	145 457,28	145 457,28
1d Autres réserves	86 186 553,73	84 804 304,71
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	-195 702,97	-388 793,14
1h Subventions d'investissement		
1e Report à nouveau	4 144 181,11	4 144 181,11
1f Résultat de l'exercice	10 195 898,58	1 575 167,31
1i Ecart de dévolution	234 109 279,80	234 109 279,80
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	788 221 864,39	752 765 809,95
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	49 183 788,43	44 715 680,87
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	611 696 825,33	594 290 664,67
3e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	6 502 389,47	2 746 554,29
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	120 838 861,16	111 012 910,12
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	27 349 041,10	26 322 643,60
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	792 005,52	907 279,49
7 Autres dettes :	115 207 633,45	107 001 874,78
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 983 289,62	1 306 147,84
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	5 889 200,42	1 618 505,14
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	65 265 149,08	62 631 856,71
7e Autres dettes :	42 069 994,33	41 445 365,09
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	62 665,93	67 346,53
7ec Personnel	10 481 266,98	9 593 783,98
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	15 453 939,35	15 817 679,45
7ee Créanciers divers	16 072 122,07	15 966 555,13
8 Comptes de régularisation - Passif :	3 976 379,84	3 060 822,52
Total du passif	1 307 187 251,57	1 244 145 787,15

# Compte de résultat technique non vie

58/120

001 Groupama Méditerranée

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2016	Opérations nettes 12/2015
1 Primes acquises	543 841 573,93		203 680 944,87	340 160 629,06	343 822 565,21
1a Primes	548 309 681,49		205 327 353,34	342 982 328,15	346 312 228,59
1b Variations des primes non acquises	-4 468 107,56		-1 646 408,47	-2 821 699,09	-2 489 663,38
2 Produits des placements alloués	6 812 591,00			6 812 591,00	6 637 003,00
3 Autres produits techniques	13 175 283,03			13 175 283,03	13 747 060,28
4 Charges des sinistres :	-390 549 781,66		-144 600 437,78	-245 949 343,88	-260 596 734,82
4a Prestations et frais payés	-373 143 621,00		-123 511 519,44	-249 632 101,56	-262 772 865,17
4b Charges des provisions pour sinistres	-17 406 160,66		-21 088 918,34	3 682 757,68	2 176 130,35
5 Charges des autres provisions techniques	-9 825 951,04		-7 241 613,72	-2 584 337,32	-1 189 860,55
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-100 393 253,33		-33 854 261,24	-66 538 992,09	-69 140 908,29
7a Frais d'acquisition	-93 781 481,32			-93 781 481,32	-95 596 854,48
7b Frais d'administration	-6 611 772,01			-6 611 772,01	-6 683 973,51
7c Commissions reçues des réassureurs			-33 854 261,24	33 854 261,24	33 139 919,70
8 Autres charges techniques	-34 169 418,45			-34 169 418,45	-31 703 212,53
9 Variation de la provision pour égalisation	-3 755 835,18			-3 755 835,18	-813 013,80
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	25 135 208,30		17 984 632,13	7 150 576,17	762 898,50

# Compte de résultat non technique

59/120

001 Groupama Méditerranée

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	12 / 2016	12 / 2015
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	7 150 576,17	762 898,50
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	23 210 344,83	20 455 956,33
3a Revenus des placements	20 165 526,18	11 895 816,60
3b Autres produits des placements	804 404,69	819 006,01
3c Profits provenant de la réalisation des placements	2 240 413,96	7 741 133,72
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-9 448 286,71	-8 972 212,75
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 924 798,93	-4 373 645,15
5b Autres charges des placements	-4 632 323,24	-3 549 289,04
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-891 164,54	-1 049 278,56
6 Produits des placements transférés	-6 812 591,00	-6 637 003,00
7 Autres produits non techniques	2 353 352,22	2 664 170,96
8 Autres charges non techniques	-7 204 561,36	-7 948 489,33
9 Résultat exceptionnel :	-26 371,28	69 080,52
9a Produits exceptionnels	23 810,68	431 849,44
9b Charges exceptionnelles	-50 181,96	-362 768,92
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	973 435,71	1 180 766,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 195 898,58</b>	<b>1 575 167,31</b>

# Tableau des engagements reçus et donnés

60/120

001 Groupama Méditerranée

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

	12 / 2016	12 / 2015
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	34 323 889,00	1 937 196,00
2a Avals, cautions, garanties	289 673,00	289 673,00
2b Actifs avec engagement de revente		125 501,00
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	112 869,00	
2d Autres engagements donnés	33 921 347,00	1 522 022,00
3 Nantissement des réassureurs	209 028 630,00	273 444 385,00
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		



# ANNEXE

<p style="text-align: center;"><b>NOTE N°1</b> <b>FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016</b></p>
--

## **Augmentation de capital de Groupama SA (février 2016)**

La C.R.A.M.A Méditerranée a participé à l'augmentation de capital de Groupama SA via Groupama Holding et Groupama Holding 2, à hauteur de sa quote-part de détention dans Groupama SA, pour un montant de 69,7 millions d'euros. Le financement s'est effectué en priorité sur la poche trésorerie disponible, et sur les poches obligataire et immobilière.

## **Certificats mutualistes (lancement le 1<sup>er</sup> juin 2016)**

2016 est l'année du démarrage de la commercialisation des certificats mutualistes qui permettra à la caisse régionale de renforcer sa capacité de développement et sa solvabilité.

A la clôture 2016, la collecte figure dans nos comptes pour 7,4 millions d'euros.

## **Taux d'intérêts**

L'année 2016 se caractérise comme un point bas historique de la courbe. Les taux d'intérêts français à 10 ans s'élevaient à 0,68% à fin 2016, contre 1,01% à fin 2015. Ces niveaux ont impacté à la hausse les provisions sur nos engagements techniques d'une part et sur nos engagements de passifs sociaux d'autre part.

## **Résultat technique**

Le résultat technique affiché au 31 décembre 2016 est en forte hausse à 7,2 millions d'euros contre 0,8 millions d'euros à fin 2015.

## **Ratio combiné**

Reflet de notre résultat technique et du niveau de nos frais généraux, il s'améliore de 2,3 points à 98,8% contre 101,1% à fin 2015.

## **ANNEXE**

<p><b>NOTE N°2</b> <b>EVENEMENTS POSTERIEURS</b> <b>A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b></p>
--

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice, qui puisse avoir une incidence sur les comptes annuels 2016 de Groupama Méditerranée, n'est à signaler.

# ANNEXE

<p style="text-align: center;"><b>NOTE N°3</b> <b>REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</b></p>
--

Les comptes individuels de la Caisse Régionale CRAMA Méditerranée sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Ces comptes sont également établis selon les principes comptables généraux prévus aux articles L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les comptes consolidés sont établis par la Caisse Régionale. Le règlement ANC 2015-11 Art 423-39 dispense la Caisse de l'établissement d'un rapport de gestion consolidé.

## **1. CAPITAUX PROPRES**

### **1.1. Provisions à caractère durable**

Le poste spécifique des capitaux propres, intitulé « Ecarts résultant des changements de méthodes au 1<sup>er</sup> janvier 1995 » comprend les dépréciations à caractère durable des actifs, constatées au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

### **1.2. Ecart de dévolution**

Ce poste, créé en 2003, représente la valeur comptable des actions Groupama SA et Astorg 3 dévolues par la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Décembre 2003 statuant sur sa dissolution et sur son apport des activités opérationnelles à Groupama SA.

### **1.3. Certificats mutualistes admis en fonds d'établissement**

Ce poste, créé en 2016, représente la valeur des certificats mutualistes, souscrits par les sociétaires des caisses locales et les clients Vie (personnes physiques uniquement), sans droit de vote et remboursé au nominal. Leur rémunération fixée annuellement par la Caisse régionale en Assemblée Générale, est limitée réglementairement à une fraction maximum du résultat de la Caisse régionale.

### **1.4. Report à nouveau**

Ce poste est d'un montant de 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2016, sans mouvement sur l'exercice.

## **2. COTISATIONS**

Les cotisations comprennent les émissions de cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

## **3. PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES**

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté. Elles sont constituées conformément à l'article 143-5 du règlement de l'ANC n°2015-11, pour l'ensemble des risques à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement. Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

## **4. FRAIS D'ACQUISITION REPORTES**

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

## **5. SINISTRES**

La charge de sinistres de l'exercice comprend essentiellement :

- les prestations et frais payés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance et correspondant aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les frais accessoires aux sinistres. Ces sinistres incluent également les frais de gestion issus de la répartition des frais généraux ;
- les provisions pour sinistres en affaires directes et en acceptations de réassurance représentant l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Ces provisions incluent également les provisions mathématiques de rentes acceptées des caisses régionales, ainsi qu'un chargement pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime, basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'Anc n°2015-11) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation de la provision pour sinistres tardifs « fast close », qui correspond à l'estimation du mois de décembre au titre de l'arrêté anticipé des comptes et de la provision pour sinistres traditionnels. Ces provisions sont déterminées de manière statistique en fonction d'une observation réalisée sur les trois dernières années.

Les sinistres relatifs aux garanties suivantes :

- RC (Particulier, Agricole, Risques industriels et commerciaux, Chasse)
- Auto matériel
- Vol
- Dommages aux biens
- Incendie
- Bris de machines
- Bétail
- Protection et Assurance juridique
- Assurance de personnes individuelle (accident et maladie simple)

sont provisionnés au coût moyen en Dépense et Recours. Pour les dossiers entrant dans ce périmètre, le coût moyen s'applique automatiquement si le CTP estimé est inférieur au seuil en vigueur. Le montant du coût moyen est déterminé à partir de la projection d'un historique des 5 derniers exercices. Le passage au coût réel est programmé au 01/01/n+3, « n' » étant l'année d'enregistrement.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurances de personnes, les provisions mathématiques des rentes d'incapacité et d'invalidité sont déterminées conformément à l'article 143-2 du règlement de l'ANC n°2015-11. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application des tables de maintien et de passage en invalidité figurant aux articles 600-2 et 600-4 de l'annexe du règlement de l'ANC n°2015-11.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH/TF 2000-2002.

En risque construction, la provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) est constituée séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages. Cette provision est déterminée conformément à la méthode fixée par l'article 143-13 du règlement de l'ANC n°2015-11.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

## **6. PROVISION D'EGALISATION**

Une provision pour égalisation peut être constituée pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux risques définis à l'article R343-7.6° du Code des assurances.

## **7. PROVISION POUR RISQUES CROISSANTS**

La provision pour risques croissants correspond, en assurance dépendance, à la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Les tables de calcul tiennent compte d'un profil de risque différent de celui des modèles d'origine, par l'intégration des paramètres suivants :

- une baisse du coût moyen espéré des prestations versées aux assurés dépendants compte tenu de la surmortalité de nos rentiers dépendants par rapport aux bases tarifaires ;
- une hausse de probabilité de sortie de ressources compte tenu de l'infléchissement de la loi d'incidence sur les âges supérieurs à 75 ans.

## **8. OPERATIONS DE REASSURANCE ACCEPTEES**

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama SA. Un pool permanent de rétrocession est constitué, dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et Groupama S.A la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et nécessitant un concours important de la réassurance externe.

## **9. REASSURANCE DES CAISSES LOCALES**

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurance Mutuelle Agricole, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisse Locales figurent entièrement dans les comptes de la Caisse Régionale. Ces éléments figurent au compte de résultat dans la colonne « cessions et rétrocessions », et au bilan au poste « Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ».

## **10. OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie notre Caisse Régionale à Groupama SA. Ce règlement a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les titres du réassureur (rétrocessionnaire) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

## **11. PLACEMENTS**

### **11.1. Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice**

#### **11.1.1. Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières**

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières non côtés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Le parc immobilier comportant les postes constructions, aménagements et agencements ont fait l'objet d'une décomposition par composant.

Les natures de composant retenues sont les suivantes :

- Gros œuvre
- Clos et couverts
- Installations techniques
- Agencements et équipements secondaires

Les durées d'amortissement varient selon le composant :

- Pour les immeubles d'habitation et les bureaux :

- Gros œuvre ..... 80 ans
- Clos et couverts ..... 30 ans
- Installations techniques..... 25 ans
- Equipements secondaires... 15 ans

- Pour les immeubles d'activités :

Cette grille de dotation s'applique principalement dans le cadre des travaux de rénovation des agences commerciales :

- Gros œuvre ..... 30 ans
- Clos et couverts ..... 30 ans
- Installations techniques..... 20 ans
- Equipements secondaires... 10 ans

Les charges d'amortissements sont calculées sur la base du coût d'entrée de l'actif. Pour tous les actifs détenus, les valeurs résiduelles estimées étant nulles (ou non significatives), à l'échéance du plan d'amortissement la valeur nette comptable sera nulle.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou des actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances.

### 11.1.2. Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2015-11 livre I titre II, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance :

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances et du règlement ANC n°2015-11, l'article R931-11-1 du Code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du Code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-10 du Code des assurances, l'article R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-11 du Code de la mutualité. Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

La Caisse Régionale ne détient pas cette nature d'actif en direct.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au cours côté du 29 décembre 2016, et pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.



Les investissements en obligations émises par les Etats considérés comme « non core » hors Grèce, c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal se présentent comme suit (en K€) :

Désignation	Etat	Prix de revient	Valeur boursière	Plus ou moins value latente
<b>Dettes souveraines</b>	Italie	<b>5 283</b>	<b>6 924</b>	<b>1 641</b>
Dettes non souveraines	Portugal	1 487	1 498	11
	Italie	6 030	6 187	157
	Espagne	4 862	5 065	203
<b>Total Dettes non souveraines</b>		<b>12 379</b>	<b>12 750</b>	<b>371</b>
<b>Total Général</b>		<b>17 662</b>	<b>19 674</b>	<b>2 012</b>

### 11.1.3. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond, pour les titres cotés au cours coté du 29 décembre 2016 ; pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

## 11.2. Provisions pour dépréciation durable

Les principes de détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable sont conformes au règlement ANC n°2015-11 article 423-2.

### 11.2.1. Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée :

Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à la vente à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur expertisée.

Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité)

Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation.

Le stock de provision pour dépréciation durable au 31 décembre 2016 est de 1,3 million d'euros, dont 1,0 million d'euros constituée en 2016 au titre de la SCCV 2 Rue Alphonse Richard.



### **11.2.2. Les valeurs amortissables (R343-9 du Code des Assurances)**

En cas de défaillance de l'émetteur à respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital), une provision pour dépréciation sera constituée.

### **11.2.3. Autres valeurs mobilières et actifs immobiliers (R343-10 du Code des assurances)**

Une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application de l'article 123-10 du règlement de l'ANC n°2015-11, le caractère durable peut être présumé notamment s'il existait une provision à caractère durable pour cette ligne de placement à l'arrêté précédent, ou lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté, ou s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Une valeur est considérée comme provisionnable :

- Si sa valeur boursière a été en permanence, sur la période des 6 derniers mois, en dessous du seuil de détection de 80% par rapport la valeur d'entrée
- Si elle était provisionnée lors de l'arrêté comptable précédent. Dans ce cas, si le cours de la valeur n'a pas varié de plus ou moins 15% depuis la date de la dernière modification de la provision, il n'y a pas lieu de recalculer de PDD, dans le cas contraire, il convient de recalculer la PDD.

Pour l'exercice 2016, le niveau de la volatilité permet la reconduction du seuil de détection à 80%.

Conformément à l'article 123-7 du règlement de l'ANC n°2015-11, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R343-10 du code des assurances que la Société a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

En cas de dépréciation durable d'un titre relevant de l'article R143-10 du code des assurances, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre son prix de revient et sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Le stock de provision pour dépréciation durable au 31 décembre 2016 est de 0,14 million d'euros, identique au 31 décembre 2015.

### **11.2.4. Titres de participation**

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding.

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,97% de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par Groupama SA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- pour les activités non vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser;
- pour les activités vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisations de plus et moins values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.
- pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, des plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- Sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

#### **11.2.5. Stock de Provisions pour dépréciation durable**

Le montant des provisions constituées à fin 2016 est de 129,3 millions d'euros et se porte sur les valeurs suivantes :

- Titres Groupe.....	126,9 M€
- Immobiliers.....	1,3 M€
- Autres participations .....	0,8 M€
- Actions Cotées et NC.....	0,2 M€
- Obligations.....	0,1 M€

### **11.3. Provision pour risque d'exigibilité**

Conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements relevant de l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que la Société a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. La dotation à cette provision s'effectue sur une durée de trois ans.

Compte tenu de la situation de plus value latente nette globale au 31 décembre 2016 des actifs relevant de l'article R.343-10, la caisse régionale n'a pas à constituer de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

### **11.4. Produits et charges des placements**

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

L'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 transposant la directive Solvabilité 2, supprime la réserve de capitalisation pour les entreprises d'assurances non vie au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prévoit le virement en « autres réserves » du stock de la réserve de capitalisation au 31/12/2015.

En conséquence, le montant du transfert des comptes de réserve de capitalisation de la CRAMA Méditerranée vers le compte « réserves complémentaires est de 23,3 millions d'euros.

### **11.5. Produits et charges non techniques**

Ces postes comptables regroupent les commissions perçues de Groupama SA et ses filiales au titre des activités de distribution des produits d'assurances Vie et bancaires réalisées par la Caisse Régionale, en contrepartie des charges de commercialisation générées par ces activités.

### **11.6. Résultat exceptionnel**

Les opérations exceptionnelles sont les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation (Règlement ANC 2015-11 Art.336-1,337-1)

## **12. FRAIS DE GESTION ET COMMISSIONS**

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

### **13. CREANCES**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

### **14. IMPOTS**

L'impôt sur les sociétés est un produit d'impôt de 1,0 million d'euros et se rapporte intégralement à des opérations ordinaires selon la décomposition suivante :

- Produit d'IS provenant des clama : 0,93 million d'euros
- Crédits d'impôts : 0,10 million d'euros
- Réallocation économie IS GSA : 0,02 million d'euros
- Charges d'IS à LT : 0,07 million d'euros

La convention d'intégration fiscale prévoit les dispositions suivantes :

GSA en tant que société tête de groupe sera seule redevable de l'impôt sur les sociétés majoré de la contribution sociale, dû sur le résultat d'ensemble. Il en sera de même des acomptes d'impôt sur les sociétés.

La Caisse Régionale devra à GSA à titre de contribution au paiement de l'impôt du groupe quel que soit son montant effectif, une somme égale à l'impôt qui aurait été applicable à son résultat fiscal si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié, tels que les déficits et les crédits d'impôts.

Cependant, les économies d'impôt résultant du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Régionale de Groupama Holding, Groupama Holding 2 ou d'une autre entité intégrée, seront réallouées à la Caisse Régionale. Pour rappel, ce montant représente un produit 0,02 million d'euros au 31/12/2016.

La Caisse régionale bénéficie d'un stock de déficits reportables d'un montant de 79 millions d'euros au 31/12/2016.

### **15. ENGAGEMENTS SUR LES PASSIFS SOCIAUX**

#### **15.1. Engagements en matière de retraite**

Suite à la fusion par absorption de Groupama Sud par Groupama Alpes Méditerranée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, un accord de substitution aux dispositions conventionnelles préalablement en vigueur relatif aux engagements en matière de retraite a été signé le 30/11/2011 entre la Direction Générale et les organisations syndicales de Groupama Alpes Méditerranée et de Groupama Sud.

Les modalités de détermination des engagements en matière de retraite applicables au sein GROUPAMA Méditerranée sont définies ainsi :

- le bénéficiaire d'une indemnité conventionnelle de départ à la retraite ou de mise à la retraite de 3 mois de salaire brut, après la période de titularisation prévue à l'article 35 de l'ANG, en application de l'article 47 de l'ANG (Accord National Groupama).

- à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une indemnité de fin de carrière (IFC) égale à 3 mois du dernier salaire brut ou pour tout salarié, justifiant d'au moins de 30 années de service au sein de Groupama Méditerranée. Pour le temps de service, seront validées les années effectuées au sein de Groupama Sud ou de Groupama Alpes Méditerranée, comme de celles effectuées au sein de toute entité du périmètre de l'UDSG (Unité de Développement Social Groupama). Pour les salariés ne disposant pas de trente années de service, l'I.F.C sera calculée au prorata temporis.
- Une indemnité de fin de carrière complémentaire sera versée à chaque ex salariés de Groupama Sud respectant les conditions générales exposées ci-dessus, sur la base de son ancienneté acquise en tant que salarié de Groupama Sud (intégrant les années effectuées préalablement au sein de toute entité du périmètre UDSG).
- Elle sera également basée sur 3 mois du dernier salaire brut et proratisée en fonction du nombre d'années de service prises en compte rapporté à trente années.

La Caisse Régionale accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode préférentielle de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

A compter de l'exercice 2014, les coûts des passifs sociaux sont traduits dans les comptes selon les dispositions ci-après :

- Comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice
- Calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette.

## **15.2. Autres engagements sociaux**

Au 31 décembre 2016, la provision relative aux autres engagements sociaux (médailles du travail et jours anniversaire) s'élève à 4,7 millions d'euros.

Au global, les engagements sur passifs sociaux sont valorisés à 36,1 millions d'euros au 31 décembre 2016, dont 31,4 millions d'euros au titre des engagements de retraite.

Le fonds ouvert auprès de Groupama Gan Vie présente un solde de 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 comprenant un versement de 2,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2016.

Au 31/12/2016, une provision de 25,5 millions d'euros a été constituée, et évaluée sur la base de la différence entre le montant total de l'engagement de la caisse et le montant constitué auprès de GGVIÉ. Elle est portée au compte 153 « provisions pour pensions et obligations similaires ».

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) au 1er janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette disposition libère l'employeur de l'obligation d'information relative au nombre d'heures acquis au titre de la formation.

Groupama Méditerranée

**ACTIFS INCORPORELS**

**Tableau des mouvements de l'exercice en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

	Année 2015	Transferts	Entrées/dotations	Sorties/reprises	Année 2016
		entrée/sortie	aux amortissements	des amortissements	
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>78 444</b>		<b>3 440</b>	<b>506</b>	<b>81 378</b>
Frais d'établissement					0
Autres immobilisations incorporelles	78 444		3 440	506	81 378
<b>Total amortissements</b>	<b>67 901</b>		<b>3 962</b>	<b>29</b>	<b>71 834</b>
Frais d'établissement					0
Autres immobilisations incorporelles	67 901		3 962	29	71 834
<b>Total provisions</b>					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>10 543</b>		<b>-523</b>	<b>477</b>	<b>9 543</b>
Frais d'établissement					0
Autres immobilisations incorporelles	10 543		-523	477	9 543



## Groupama Méditerranée

## PLACEMENTS / TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Tableau des mouvements de l'exercice en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2015	Transferts entrée/sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Année 2016
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>119 745</b>		<b>3 514</b>	<b>6 132</b>	<b>117 127</b>
Immobilisations	91 784		1 852	5 030	88 606
Parts de sociétés foncières	27 961		1 662	1 102	28 521
<b>Total amortissements</b>	<b>40 902</b>		<b>2 334</b>	<b>2 128</b>	<b>41 108</b>
Immobilisations	40 902		2 334	2 128	41 108
Parts de sociétés foncières					
<b>Total provisions</b>	<b>196</b>		<b>1 274</b>	<b>140</b>	<b>1 330</b>
Immobilisations	48		228		276
Parts de sociétés foncières	148		1 046	140	1 054
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>78 647</b>		<b>-94</b>	<b>3 864</b>	<b>74 689</b>
Immobilisations	50 834		-710	2 902	47 222
Parts de sociétés foncières	27 813		616	962	27 467

## Groupama Méditerranée

**PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES  
ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Tableau de synthèse en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

	Année 2015	Transferts entrée/sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Année 2016
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>424 701</b>		<b>69 673</b>	<b>5 172</b>	<b>489 202</b>
<b>Titres de propriétés</b>					
Entreprises liées	412 793		69 673		482 466
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	11 908		0	5 172	6 736
<b>Total Provisions</b>	<b>127 879</b>		<b>0</b>	<b>193</b>	<b>127 686</b>
<b>Titres de propriétés</b>					
Entreprises liées	126 900				126 900
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	979		0	193	786
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>296 822</b>		<b>69 673</b>	<b>4 979</b>	<b>361 516</b>
<b>Titres de propriétés</b>					
Entreprises liées	285 893		69 673		355 566
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	10 929		0	4 979	5 950



Groupama Méditerranée

**AUTRES PLACEMENTS**

Tableau des mouvements de l'exercice en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2015	Transferts entrée/sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Année 2016
<b>Valeurs brutes</b>					
Placements financiers	271 196		86 363	88 958	268 601
<b>Provisions</b>					
Placements financiers	336			0	336
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>270 860</b>		<b>86 363</b>	<b>88 958</b>	<b>268 265</b>

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATION AU 31-12-2016

En milliers d'euros

Identification	SIRET	Siège	Capital	Autres capitaux Propres (hors resultat)	Quote Part capital détenu	Val comptable titres détenus		Chiffre d'affaires ex N	Résultat ex N	Montant Avances compte courant GMED	Quote part GMED Résultat Financier (1) exercice 2016	
						Brute	NETTE					
<b>DETENUES A PLUS DE 50% (Participation majoritaire)</b>												
RIPERT DE GRISSAC EURL	423 612 521	165 Rue du paradis	13006 MARSEILLE	49	1 153	100,00%	4 782	4 782	2220	485	360	484
SCI BONNETERRE	77 600 460800 019	Mas de Causse	34970 LATTES	1 760	59	100,00%	5 549	5 549	456	-83		-98
SCI SUD INVESTISSEMENT	D381 994 177	Maison de l'Agriculture-Bât B- Place Chaptal	34261 MONTPELLIER	3 600	0	100,00%	3 597	3 597	262	37		131
SCI COURAN	77 600461600 012	Domaine de Couran	34970 LATTES	39	335	99,96%	1 765	1 765	76	-2	190	1 499
GPF COBAZET	380 295 758	Domaine de Cap de Fouste - rte d'Espagne	66100 PERPIGNAN	1 050	91	99,96%	1 067	1 067	47	-20	36	-20
SCCV 2 RUE ALPHONSE RICHARD	511 851 396	24 Parc du Golf BP 10359	13799 Aix en Provence Cedex 3	1	0	99,00%	1	1	0	-48	3253	-1 093
SCI MEDITERRANEE	378 331 169	350, av Jrgg de la Lauzière- 24 Parc du Golf BP 10359	13799 Aix en Provence Cedex 3		0	98,00%	1 128	1 128	965	556	2419	537
SCI MADA	343 783 551	Parc Chabu - 18 Avenue d'Aygu	26000 MONTELMAR	914	0	76,98%	704	704	105	204	122	157
SA ESPACE SUD	499 849 628	50 Rue Henri FARMAN-Parc Marcel Dassault-BP 249	34434 ST JEAN DE VEDAS	182	-207	59,83%	109	0	0	-127	307	
SCI SICMA	352 778 583 00018	30 Rue Pierre Bretonneau- BP 39923	66832 PERPIGNAN CEDEX 9	61	26	50,00%	662	662	232	1	165	
<b>DETENUES ENTRE 10 ET 50%</b>												
SCI CAP DE FOUSTE	30 996 732 100 014	CHÂTEAU CAP DE FOUSTE	66180 VILLENEUVE DE LA RAHO	2 551	28	38,69%	673	673	1 103	142	357	63
CENTAURE PROVENCE MEDITERRANEE SAS	389 557 414	24 Parc du Golf - BP 10359	13799 AIX EN PROVENCE cedex	870	744	32,99%	322	322	754	60		
DOMAINE DE NALYS	350 461 550	Route de Courthezon	84230 CHATEAUNEF DU PAPE	2 824	2 467	30,43%	2 161	2 161	2 082	411	490	135
GFA MUTUEL FARES		Domaine de Fares	11170 SAINTE EULALIE			15,63%	38	38	12	8	8	1
SA GENDRE	70 020 113 000 361	SARL GMG -Maison GENDRE- 76 Rue Marcel Pagnol	30310 VERGEZE	1 040	351	13,83%	386	0	0	-2	61	
GROUPAMA PARTICIPATION	323 948 141	8-10 RUE D'ASTORG	75008 PARIS	22 174	-33 697	13,39%	662	0	0	-244	84	
SADICAP VAUCLUSE	65 262 062 600 042	40 Bd St Michel- BP 80124	84007 AVIGNON Cédex 1	32	13 881	11,60%	2	2	21	91		
SCI CALVET DE LA PALUN nouveau 2016	799 377 098	7 Impasse laure de Noves	84000 AVIGNON	50		40,00%						
<b>INFERIEURES A 10%</b>												
GROUPAMA HOLDING	428 734 818	8-10 RUE D'ASTORG	75008 PARIS	2 520 662	85 027	9,86%	362 400	260 001	0	-798		
GROUPAMA HOLDING 2	411 955 404	8-10 RUE D'ASTORG	75008 PARIS	261 937	2 546	11,01%	49 730	25 891	0	-4		
G.I.E. GROUPAMA T.P.G.	477 626 410	8-10 RUE D'ASTORG	75008 PARIS	13	0	7,69%	1	1	8 650	0		
SAFER LANGUEDOC	46 280 057 400 016	Domaine de Maurin-CS 41013	34973 LATTES CEDEX	4 796	574	6,75%	410	130	12 328	181		
SCIMA GFA	320 671 399	8-10 RUE D'ASTORG	75008 PARIS	150	2	6,00%	9	9	0	49	9	
FDI	B 458 800 398	FDI SACICAP-123 bis Av.de Palavas-CS 10006-	34078 MONTPELLIER CEDEX 3	53	57	5,77%	2	2	1 300	-718		
SIRAM SA	341 977 031	50 Rue de St Cyr	69009 LYON	11 340	1 303	1,67%	189	189	2 962	871		14
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	315 213 421	Groupama Immobilier-21 Bd Malesherbes-BP 223	75364 PARIS CEDEX 08	74 958	3 180	1,43%	1 202	1 202	5 196	2 028		
SCI PIPACT	444 772 495	24 Rue Charles Durant	18020 BOURGES	2 820	0	0,71%	20	20	2 001	1 161		
GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	410 546 956	8-10 RUE D'ASTORG	75008 PARIS			0,00%	0	0				

(1)Intérêts des comptes comptes, résultat, cession de parts et provisions sur titres

## Groupama Méditerranée

## ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (1/2)

Récapitulatif par nature en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Etat Récapitulatif des Placements Modele B	Valeur Brute N	Valeur nette N	Valeur de Réalisation
<b>1.Placements immobiliers</b>			
a) Terrains et constructions	<b>116 781</b>	<b>74 343</b>	<b>107 600</b>
i. Terrains non construits	2 056	2 008	2 938
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	2 365	2 357	3 719
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	22 290	11 092	18 512
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	22 591	21 545	25 654
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	67 478	37 340	56 778
b) Terrains et constructions en cours	<b>347</b>	<b>347</b>	<b>347</b>
i. Terrains affectés à une construction en cours	0	0	0
ii. Immeubles en cours	0	0	0
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)	0	0	0
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)	0	0	0
v. Immeubles d'exploitation en cours	346	346	346
<b>Total placements immobiliers</b>	<b>117 127</b>	<b>74 689</b>	<b>107 947</b>
<b>2. Actions, parts et autres titres à revenu variable</b>			
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées	<b>54 024</b>	<b>53 809</b>	<b>58 324</b>
i. Actions et titres cotés	1 727	1 589	1 304
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	3 618	3 618	4 007
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	48 281	48 281	52 564
iv. Actions et titres non cotés	398	322	448
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées	<b>482 466</b>	<b>355 566</b>	<b>360 168</b>
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés	482 466	355 566	360 168
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	<b>6 009</b>	<b>5 427</b>	<b>5 658</b>
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés	6 009	5 427	5 658
<b>Total des actions, parts et autres titres à revenu variable</b>	<b>542 498</b>	<b>414 803</b>	<b>424 150</b>

88420  
**ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (2/2)**

Récapitulatif par nature en milliers d'euros  
 ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

## Etat Récapitulatif des Placements Modele B

	Valeur Brute N	Valeur nette N	Valeur de Réalisation
<b>3. Autres titres de placement</b>			
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées	214 577	211 883	227 834
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe	211 482	208 788	224 739
* Obligations cotées :	211 482	208 788	224 739
- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	66 715	65 461	72 959
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	418	418	406
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	144 349	142 909	151 374
* Obligations non cotées	0	0	0
* Titres de créance négociables et bons du Trésor	0	0	0
* Autres			
ii. Prêts	3 095	3 095	3 095
* Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE			
* Prêts hypothécaires			
* Autres prêts	3 095	3 095	3 095
- Prêts garantis	3 095	3 095	3 095
- Prêts non garantis			
* Avances sur polices			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit			
iv. Autres placements	0	0	0
* Dépôts et cautionnements			
* Créances représentatives de titres prêtés			
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces			
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme			
* Autres			
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance	0	0	0
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	0	0	0
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées	0	0	0
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés	0	0	0
* Obligations non cotées	0	0	0
* Titres de créance négociables	0	0	0
* Autres			
ii. Prêts			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit			
iv. Autres placements			
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation	728	523	523
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés	0	0	0
* Obligations non cotées	0	0	0
* Titres de créance négociables	0	0	0
* Autres			
ii. Prêts			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit			
iv. Autres placements	728	523	523
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
<b>Total autres titres de placement</b>	<b>215 305</b>	<b>212 407</b>	<b>228 357</b>

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées.

Ils s'élèvent à un montant de 1 194 K€ pour la décote amortie et à 3 766 K€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à -2 675 K€.

## Groupama Méditerranée

## PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Tableau de synthèse en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	au 31/12/2016			au 31/12/2015		
	Cessions sur affaires directes	Cessions à ODA	Total	Cessions sur affaires directes	Cessions à ODA	Total
Provisions pour primes non acquises	16 620		16 620	14 973		14 973
Provisions pour sinistres	321 221		321 221	300 132		300 132
Autres provisions techniques	78 174		78 174	70 932		70 932
<b>TOTAL</b>	<b>416 015</b>	<b>0</b>	<b>416 015</b>	<b>386 037</b>	<b>0</b>	<b>386 037</b>

## Groupama Méditerranée

## CREANCES

Tableau de synthèse en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	31/12/2016 - à échéance de :				31/12/2015 - à échéance de :			
	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>14 345</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 345</b>	<b>13 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 300</b>
- Primes acquises non émises	3 285			3 285	1 074			1 074
- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	11 060			11 060	12 226	0	0	12 226
- Assurés	10 238			10 238	11 827			11 827
- Intermédiaires d'assurances	776			776	343			343
- Coassureurs	46			46	56			56
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>20 138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 138</b>	<b>21 326</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 326</b>
Réassureurs	1 314			1 314	4 385	0		4 385
Cédants	18 824			18 824	16 941			16 941
<b>Autres créances</b>	<b>59 020</b>	<b>445</b>	<b>3 037</b>	<b>62 502</b>	<b>50 254</b>	<b>483</b>	<b>3 489</b>	<b>54 226</b>
- Personnel	287	59		346	287	66		353
- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	415			415	414			414
- Débiteurs divers	58 318	386	3 037	61 741	49 553	417	3 489	53 459
<b>TOTAL Créances</b>	<b>93 503</b>	<b>445</b>	<b>3 037</b>	<b>96 985</b>	<b>84 880</b>	<b>483</b>	<b>3 489</b>	<b>88 852</b>

## Groupama Méditerranée

## ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2015	Transferts entrée/sortie	Entrée dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Année 2016
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>40 738</b>	<b>0</b>	<b>1 330</b>	<b>-1 650</b>	<b>40 418</b>
Agencements, installations	22 696		875	-649	22 921
Matériel de transport	317		0	0	317
Matériel et mobilier de bureau et informatique	17 725		455	-1 001	17 179
<b>Total amortissements</b>	<b>32 721</b>	<b>0</b>	<b>2 375</b>	<b>-1 598</b>	<b>33 498</b>
Agencements, installations	16 647		1 503	-600	17 551
Matériel de transport	317		0	0	317
Matériel et mobilier de bureau et informatique	15 757		872	-998	15 631
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>8 017</b>	<b>0</b>	<b>-1 046</b>	<b>-52</b>	<b>6 919</b>
Agencements, installations	6 049		-629	-50	5 370
Matériel de transport	0				0
Matériel et mobilier de bureau et informatique	1 968		-417	-2	1 549

**Groupama Méditerranée****COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF**

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2016	Année 2015
Intérêts et loyers acquis non échus	3 038	3 323
Frais d'acquisition reportés	8 251	7 888
Différences sur prix de remboursement à percevoir	1 194	1 257
Autres comptes de régularisation Actif	173	172
<b>TOTAL REGULARISATION ACTIF</b>	<b>12 656</b>	<b>12 640</b>



## Groupama Méditerranée

## CAPITAUX PROPRES

Tableau de mouvements des réserves - Variation en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2015	Affectation du résultat 2015	Autres mvts de l'exercice	Résultat de l'exercice	Année 2016
Fonds d'établissement (1)	29 698		7 357		37 055
Plus value de fusion	145				145
Ecart de dévolution	234 109				234 109
Réserve statutaire	24 032	545	-193		24 384
Réserve de capitalisation (2)	23 337		-23 337		0
Réserves diverses (2)	37 435	1 030	23 337		61 803
Ecarts de changement de méthode	-389		193		-196
Subvention d'investissement	0				0
Report à nouveau	4 144				4 144
Changement de méthode	0				0
Résultat de l'exercice	1 575	-1 575		10 196	10 196
<b>TOTAL</b>	<b>354 086</b>	<b>0</b>	<b>7 357</b>	<b>10 196</b>	<b>371 640</b>

(1) Les mouvements sur le fonds d'établissement correspondent au montant des certificats mutualistes émis par la caisse au cours de l'exercice 2016.

(2) Conformément à l'article 19 du décret du 7 mai 2015 relatif à la suppression de la réserve de capitalisation, le montant de la réserve de capitalisation au bilan à la clôture du 31 décembre 2015 a été viré au 1er janvier 2016 au compte "Réserves diverses" pour 23,3 millions d'euros.

## Groupama Méditerranée

## ETAT 1.13 C

## EVOLUTION DES PRIMES ACQUISES ET DES SINISTRES

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	EXERCICE DE SURVENANCE				
	2012	2013	2014	2015	2016
2014					
Réglements	241 712	215 440	126 872		
Provisions	57 507	73 444	222 485		
Total des sinistres (S)	299 219	288 884	349 357		
Primes acquises (P)	403 731	408 895	415 704		
Pourcentage (S/P)	74,11	70,65	84,04		
2015					
Réglements	250 538	237 787	253 569	124 820	
Provisions	53 064	46 414	111 372	168 888	
Total des sinistres (S)	303 602	284 201	364 941	293 708	
Primes acquises (P)	403 296	411 509	408 911	416 323	
Pourcentage (S/P)	75,28	69,06	89,25	70,55	
2016					
Réglements	259 813	245 091	273 853	218 845	112 645
Provisions	41 440	38 773	85 641	55 424	210 357
Total des sinistres (S)	301 253	283 864	359 494	274 269	323 002
Primes acquises (P)	403 377	411 122	411 030	411 065	413 337
Pourcentage (S/P)	74,68	69,05	87,46	66,72	78,14

## Groupama Méditerranée

**PROVISIONS TECHNIQUES**

Annexe 1.12 -1.13 A et 1.13 B

En milliers d'euros

**ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016****Catégorie ministère : 0000 Total Général**

Libellé ligne	Rub min	2016	2015
Provisions pour risques en cours	01	1 895	3 246
Prévisions de recours à encaisser	06	42 860	36 412
Provisions pour sinistres à l'ouverture	11	594 291	588 431
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	12	194 820	217 175
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	13	359 527	388 585
<b>BONI / MALI (=11-12-13)</b>	<b>14</b>	<b>39 944</b>	<b>-17 329</b>

Groupama Méditerranée

## PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Montant des provisions année 2015	Augmentation dotations de l'exercice	REPRISES / Montants utilisés au cours de l'exercice	REPRISES / Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant des provisions année 2016
Provisions réglementées (1)					
Provisions pour pensions et obligations similaires	24 437	2 929	-1 854		25 512
Provisions pour impôts	0				0
Autres provisions pour risques	1 886	402	-451	0	1 837
<b>TOTAL</b>	<b>26 323</b>	<b>3 331</b>	<b>-2 305</b>	<b>0</b>	<b>27 349</b>

(1) y compris amortissements dérogatoires

## Groupama Méditerranée

## DETTES

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	31/12/2016 - à échéance de :				31/12/2015 - à échéance de :			
	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
<b>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>1 983</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 983</b>	<b>1 306</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 306</b>
Assurés	1 983			1 983	1 306			1 306
Intermédiaires d'assurances				0	0			0
Coassureurs				0	0			0
<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>5 889</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 889</b>	<b>1 618</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 618</b>
Réassureurs	5 889			5 889	1 618	0		1 618
Cédants				0	0			0
<b>Dettes envers établissements de crédit</b>	<b>65 265</b>			<b>65 265</b>	<b>62 632</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62 632</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>42 007</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>42 070</b>	<b>41 379</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>41 446</b>
-autres emprunts,dépôts,cautionnements reçus		63		63		67		67
- Personnel organismes de Sécurité Sociale et Collectivités publiques	10 481			10 481	9 594			9 594
- Etat, Sécurité Sociale	15 454			15 454	15 818			15 818
- Crédoiteurs divers	16 072			16 072	15 967			15 967
<b>TOTAL</b>	<b>115 144</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>115 207</b>	<b>106 935</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>107 002</b>

**Groupama Méditerranée****COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF**

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2016	Année 2015
Amortissements différés sur prix de remboursement	3 766	3 061
Autres comptes de régularisation Passif	210	
<b>TOTAL REGULARISATION PASSIF</b>	<b>3 976</b>	<b>3 061</b>

**Groupama Méditerranée****VENTILATION DES PRIMES BRUTES EMISES**

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2016	Année 2015
Assurance directe en France (dont LPS)	548 310	552 404
Assurance directe dans la CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		
<b>TOTAL PRIMES BRUTES EMISES</b>	<b>548 310</b>	<b>552 404</b>

Groupama Méditerranée

## PARTICIPATIONS ET CREANCES / Avoirs et Créances

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	31/12/2016				31/12/2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien participation	Autres	Total	Entreprises liées	Entreprises lien participation	Autres	Total
<b>A) Actif</b>								
<b>Actif incorporels</b>								
<b>Placement</b>	<b>355 566</b>	<b>24 738</b>	<b>324 167</b>	<b>704 471</b>	<b>285 893</b>	<b>29 697</b>	<b>330 740</b>	<b>646 330</b>
.Immobilier		18 788	55 901	<b>74 689</b>		18 767	59 880	<b>78 647</b>
.Actions aut. titres rev. Var.	355 566	5 427	53 810	<b>414 803</b>	285 893	7 256	61 738	<b>354 887</b>
.Oblig. TCN au titres. Rev. Fixe			211 360	<b>211 360</b>			206 038	<b>206 038</b>
.Prêts			3 096	<b>3 096</b>			3 084	<b>3 084</b>
.Dépôts autres d'établ. Crédit				<b>0</b>				<b>0</b>
.Autres placements		523		<b>523</b>		3 674		<b>3 674</b>
.Créances. Espèces chez cédants								
<b>Part réassureurs prov. techn.</b>	<b>416 015</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>416 015</b>	<b>386 037</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>386 037</b>
.Primes non acquises ( non-vie )	16 620			16 620	14 973			14 973
.Prov. sinistres ( non-vie )	321 221			321 221	300 132			300 132
.Autres prov. techn. ( non-vie )	78 174			78 174	70 932			70 932
<b>Créances nées d'opér. D'ass. dir.</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>14 306</b>	<b>14 345</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>13 244</b>	<b>13 300</b>
.Dont sur preneur d'ass.			14 299	14 299			13 244	13 244
.Dont sur intermed. d'ass.				0				0
.Dont autres tiers	39		7	46	56			56
<b>Créances nées d'opér. de réass.</b>	<b>20 138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 138</b>	<b>21 326</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 326</b>
<b>Débiteurs divers</b>	<b>10 418</b>	<b>1 178</b>	<b>50 145</b>	<b>61 741</b>	<b>6 869</b>	<b>1 339</b>	<b>45 251</b>	<b>53 459</b>
<b>Comptes courants bancaires et caisse</b>	<b>60 472</b>	<b>0</b>	<b>125</b>	<b>60 597</b>	<b>87 651</b>	<b>0</b>	<b>4 074</b>	<b>91 725</b>
<b>Inter. Et loyers acq. Non échus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 038</b>	<b>3 038</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 323</b>	<b>3 323</b>
<b>Autres régularisations actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 366</b>	<b>1 366</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 429</b>	<b>1 429</b>
<b>Total</b>	<b>862 648</b>	<b>25 916</b>	<b>393 147</b>	<b>1 281 711</b>	<b>787 832</b>	<b>31 036</b>	<b>398 061</b>	<b>1 216 929</b>



Groupama Méditerranée

## PARTICIPATION ET CREANCES / Dettes et Engagements

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	31/12/2016				31/12/2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien participation	Autres	Total	Entreprises liées	Entreprises lien participation	Autres	Total
<b>B) Passif</b>								
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>26 070</b>	<b>0</b>	<b>762 152</b>	<b>788 222</b>	<b>25 362</b>	<b>0</b>	<b>727 404</b>	<b>752 766</b>
.Primes non acquises ( non-vie )			49 184	49 184	0		44 716	44 716
.Prov. sinistres ( non-vie )	25 699		585 998	611 697	24 978		569 313	594 291
.Autres prov techn ( non-vie )	371		126 970	127 341	384		113 375	113 759
<b>Dettes pour espèces cession</b>	<b>792</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>792</b>	<b>907</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>907</b>
<b>Dettes nées d'opér. D'ass. Dir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 983</b>	<b>1 983</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 306</b>	<b>1 306</b>
.Dont sur preneur d'ass.							0	0
.Dont sur intermed d'ass.							0	0
.Dont autres tiers			1 983	1 983			1 306	1 306
<b>Dettes nées d'opér. de réass.</b>	<b>5 889</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 889</b>	<b>1 619</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 619</b>
<b>Dettes envers établ. de crédit</b>	<b>65 255</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>65 265</b>	<b>62 632</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62 632</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>265</b>	<b>0</b>	<b>41 805</b>	<b>42 070</b>	<b>2 715</b>	<b>0</b>	<b>38 730</b>	<b>41 445</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 976</b>	<b>3 976</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 061</b>	<b>3 061</b>
<b>Différence de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>98 271</b>	<b>0</b>	<b>809 926</b>	<b>908 197</b>	<b>93 235</b>	<b>0</b>	<b>770 501</b>	<b>863 736</b>

Groupama Méditerranée

## ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

En milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	31/12/2016	31/12/2015	dont au 31/12/2016		
			Montant des engagements à l'égard		
			des Dirigeants	entrep liées	entrep avec lien de participation
<b>1. Engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Total 2. Engagements donnés</b>	<b>34 324</b>	<b>1 937</b>			
2a. Avals, cautions et garanties de crédit données	290	290			61
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0			
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	113	125		113	
2d. Droits de tirage donnés à un fonds de garantie	0	0			
2e. Autres engagements donnés	33 921	1 522			
<b>3. Engagements réciptoques</b>	<b>209 029</b>	<b>273 444</b>			
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	209 029	273 444			
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations de substitution					
3c. Autres engagements réciptoques					
<b>4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>					
<b>5. Encours d'instruments financiers à terme :</b>					
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie : - stratégies d'investissement ou de désinvestissement - stratégies de rendement - autres opérations					
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché - opérations sur un marché de gré à gré - opérations sur des marchés réglementés ou assimilés					
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument , notamment : - risque de taux d'intérêt - risque de change - risque actions					
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument , notamment : - contrats d'échange - contrats de garantie de taux d'intérêt - contrats à terme - options					
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches : - de 0 à 1 an - de 1 à 5 ans - plus de 5 ans					

**Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories**

001 Groupama Méditerranée

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Devise : K EUR

	Rub. min.	DOM.CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM.CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22- 23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)	DOM. AUX BIENS AGRICOLLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)
1 Primes acquises	01	115 756	9 642	84 394	79 614	164 009	108 491	45 914	42 422	196 827	17 742
1a. Primes	02	116 361	9 642	85 449	80 787	166 237	109 619	45 967	42 472	198 058	17 869
1b. Variation des primes non acquises	03	605	0	1 055	1 173	2 228	1 128	53	50	1 231	127
2 Charges des prestations	04	86 793	9 646	107 910	62 644	170 555	58 218	30 093	28 744	117 056	105
2a. Prestations et frais payés	05	80 419	9 241	71 311	62 288	133 600	54 122	26 464	23 758	104 343	20 977
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	6 374	405	36 599	356	36 955	4 096	3 629	4 986	12 713	-20 872
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	28 963	-4	-23 516	16 970	-6 546	50 273	15 821	13 678	79 771	17 637
5 Frais d'acquisition	09	20 227	1 431	14 721	13 901	28 622	19 024	7 955	7 550	34 529	3 100
6 Autres charges de gestion nettes	10	5 862	414	4 288	4 060	8 347	5 515	2 294	2 185	9 994	897
B CHARGES D'ACQUISITION	11	26 089	1 845	19 009	17 961	36 969	24 539	10 249	9 735	44 523	3 997
7 Produits des placements	13	1 403	41	2 158	318	2 476	986	461	279	1 727	211
8 Participation aux résultats	14										
C SOLDE FINANCIER	15	1 403	41	2 158	318	2 476	986	461	279	1 727	211
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	29 299	2 028	31 383	29 650	61 033	42 638	17 540	23 271	83 448	12 318
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18										
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	18 743	1 868	26 969	18 235	45 203	16 798	8 584	10 851	36 232	14 205
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20										
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	4 186	69	33 604	111	33 715	1 796	5 928	3 742	11 466	-19 032
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22										
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23										
13 Commissions reçues des réassureurs	24	4 086	243	4 904	5 010	9 914	7 947	3 591	4 652	16 190	1 080
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-2 284	152	34 094	-6 294	27 799	-16 097	563	-4 026	-19 560	-16 065
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	1 993	-1 656	-6 273	-6 967	-13 240	10 623	6 596	196	17 415	-2 214
HORS-COMPTE											
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	6 622	9	9 019	7 804	16 824	17 384	3 324	182	20 890	2 137
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	6 017	8	7 964	6 631	14 595	16 256	3 271	133	19 660	2 010
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	55 375	2 266	324 128	13 587	337 714	54 504	48 593	35 922	139 019	13 804
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	52 898	2 005	292 144	13 231	305 374	51 731	45 116	31 174	128 022	37 900
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	62 393	1 111	55 664		55 664	2 354	152	359	2 865	4 927
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	58 495	967	51 049		51 049	1 030	0	119	1 150	1 703

16/01/2017 16:02

**Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories**

001 Groupama Méditerranée

Période : 31 DÉCEMBRE 2016

Devisé : K EUR

	Rub min	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES. (Cat.31)	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	3 080	8 738	12 904	499	1 784	95	3 237			9 529	543 842
1a. Primes	02	3 063	8 792	13 163	479	1 785	95	3 237			9 529	548 310
1b. Variation des primes non acquises	03	-17	54	259	-20	1						4 468
2 Charges des prestations	04	-11	3 174	4 132	642	249	-620	913			11 497	404 132
2a. Prestations et frais payés	05	806	4 308	4 390	303	201	340	3 424			10 790	373 144
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-817	-1 134	-258	339	48	-960	-2 511			707	30 988
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	3 091	5 564	8 772	-143	1 535	715	2 324			-1 968	139 710
5 Frais d'acquisition	09	542	1 527	2 253	119	310	32	548			543	93 781
6 Autres charges de gestion nettes	10	155	443	661	33	89	9	159			543	27 606
B CHARGES D'ACQUISITION	11	697	1 970	2 914	152	399	41	707			1 086	121 387
7 Produits des placements	13	25	82	44	4	3	34	331			434	6 813
8 Participation aux résultats	14											
C SOLDE FINANCIER	15	25	82	44	4	3	34	331			434	6 813
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	1 168	3 259	9 074	264	666	36	1 087				203 681
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18											
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	385	1 264	4 222	153	60	100	1 075				123 511
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20											
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-534	-345	-258	173	14	-322	-802				28 331
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22											
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23											
13 Commissions reçues des réassureurs	24	193	508	1 291	55	104	5	186				33 854
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-1 124	-1 832	-3 819	117	-488	-253	-628				-17 985
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	1 295	1 844	2 083	-174	651	455	1 320			-2 620	7 151
HORS-COMPTÉ												
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	523	658	1 419	39	63						49 184
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	540	604	1 160	59	62						44 716
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	889	5 107	1 537	503	147	2 445	27 193			25 699	611 697
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	1 705	6 240	1 795	164	99	3 405	29 705			24 978	594 291
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	11									371	127 341
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	12									384	113 759

16/01/2017 16:02

**Groupama Méditerranée****AUTRES PRODUITS TECHNIQUES**

Récapitulatif en milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2016	Année 2015
Subvention d'exploitation	102	234
Commissions GG Vie	9 978	9 722
Autres produits	3 095	3 791
<b>TOTAL</b>	<b>13 175</b>	<b>13 747</b>

Groupama Méditerranée

**PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS**

en milliers d'euros

ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	31/12/2016				31/12/2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien participation	Autres origines	Total
<b>Total produits des placements</b>	<b>1 398</b>	<b>5 942</b>	<b>15 870</b>	<b>23 210</b>	<b>0</b>	<b>587</b>	<b>19 869</b>	<b>20 456</b>
<b>Revenus des placements</b>	<b>1 398</b>	<b>5 942</b>	<b>12 826</b>	<b>20 166</b>	<b>0</b>	<b>452</b>	<b>11 444</b>	<b>11 896</b>
Revenus des participations		5 942		5 942	0	452		452
Revenus des placements immobiliers		0	5 781	5 781			4 829	4 829
Revenus des autres placements	1 398	0	7 045	8 443			6 615	6 615
Autres revenus financiers				0				0
<b>Autres revenus des placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>804</b>	<b>804</b>	<b>0</b>	<b>135</b>	<b>684</b>	<b>819</b>
<b>Profits provenant de la réalisation des placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 240</b>	<b>2 240</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 741</b>	<b>7 741</b>
<b>Total charges des placements</b>	<b>-1</b>	<b>-116</b>	<b>-9 331</b>	<b>-9 448</b>	<b>0</b>	<b>-294</b>	<b>-8 678</b>	<b>-8 972</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-1	-3 924	-3 925		-3	-4 371	-4 374
Autres charges de placements	-1	0	-4 631	-4 632	0	-143	-3 406	-3 549
Pertes provenant de la réalisation des placements		-115	-776	-891		-148	-901	-1 049
<b>Résultat financier</b>	<b>1 397</b>	<b>5 826</b>	<b>6 539</b>	<b>13 762</b>	<b>0</b>	<b>293</b>	<b>11 191</b>	<b>11 484</b>

**Groupama Méditerranée****COMMISSION DE L'ASSURANCE DIRECTE**

En milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2016	Année 2015
Commissions d'acquisition	1 144	1 068
Commissions d'administration		
Commissions sur sinistres		
<b>TOTAL COMMISSIONS ASSURANCE DIRECTE</b>	<b>1 144</b>	<b>1 068</b>

## Groupama Méditerranée

En milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

## AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions diverses	18	18
Commissions Présence Verte	107	160
Commissions Groupama banque	1 555	1 796
Prix de vente immo. Incorp. et corp. Cédées	0	16
Reprise non technique à la réserve de capitalisation	0	2
Accompagnement au projet Groupama Banque	616	582
Transferts de charges d'expl non technique	57	90
<b>Autres produits non techniques</b>	<b>2 353</b>	<b>2 664</b>

## AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES

	31/12/2016	31/12/2015
VNC immob incorporelles et corporelles	-27	-29
Autres Charges repartition analytique des frais généraux	-7 178	-7 914
Charge théorique sur reprise réserve capitalisation	0	-5
<b>Autres charges non techniques</b>	<b>-7 205</b>	<b>-7 948</b>



## Groupama Méditerranée

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

En milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

<i>Nature des opérations</i>	31/12/2016	31/12/2015
Récupération fonds sur fraudes internes anciennes		134
Régularisation C/C FMB antérieur à 2011		104
Contentieux fournisseur EXXOR ( Dotation nouvelle provision )		90
Subventions équipement Agefiph	5	12
Produits / Charges sur dossier GGVIE		3
Frais de contentieux RH		2
Contrôle fiscal	5	
Rbst mandataires	5	
Perte sur bail suite à changement de site	-2	
Récul écart payes	-29	
Créances irrécouvrables et regularisations petits soldes		-2
Contentieux RH	-10	-20
Contentieux fournisseur EXXOR ( reprise Prov )		-48
Baux Commerciaux ( pertes suite à chgt de site )		-206
<b><i>Résultat exceptionnel</i></b>	<b>-26</b>	<b>69</b>

**Groupama Méditerranée****IMPOTS SUR LES BENEFICES**

En milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le montant de l'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

**Sur opérations ordinaires**

Impôt sur les bénéfices	932
Intégration fiscale	-55
Crédit d'impôt	96
	<b>973</b>

**Sur opérations exceptionnelles**

	<b>0</b>
--	----------

<b>Total</b>	<b>973</b>
--------------	------------

## Groupama Méditerranée

## VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2016	Année 2015
Salaires	56 713	56 765
Pensions de retraite	0	0
Charges sociales	30 566	32 615
Autres	3 067	3 944
<b>TOTAL</b>	<b>90 346</b>	<b>93 324</b>

## Groupama Méditerranée

**EFFECTIFS SALARIES**

ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Année 2016	Année 2015
Intérim	5	6
CDD	71	62
CDI	1 567	1 608
<b>TOTAL des collaborateurs inscrits</b>	<b>1 643</b>	<b>1 676</b>

**EFFECTIF MOYEN**

Année 2016	Année 2015
1 649	1 697

**Groupama Méditerranée**

## PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

En milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Avant affectation	Proposition d'affectation Résultat 2016	Après affectation
Report à nouveau	4 144	0	4 144
Réserves Générales	47 314	10 128	57 442
Fonds de secours CLAMA	1 437	0	1 437
Rémunération Certificats Mutualistes		68	68
Fonds de solidarité statutaire	0	0	0
<b>Total</b>	<b>52 895</b>	<b>10 196</b>	<b>63 091</b>

**Groupama Méditerranée****HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En milliers d'euros  
ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2016

La répartition des honoraires des commissaires aux comptes au titre des comptes 2016 se décompose comme suit:

<i>Cabinet PricewaterhouseCoopers</i>	86
<i>Cabinet Jacques Hernandez</i>	80
<b>TOTAL</b>	<b>166</b>

**B. RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**GROUPAMA MEDITERRANEE**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2016**



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Cabinet Jacques Hernandez**  
33, rue Cité Foulc  
30000 Nîmes

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2016**

Aux Sociétaires  
**GROUPAMA MEDITERRANEE**  
Maison de l'Agriculture  
Place Chaptal  
34261 Montpellier Cedex 2

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

***CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATON DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

---

**Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

La convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec Groupama SA a été amendée en 2016.

Cette convention a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité mis en place entre Groupama SA et l'ensemble des Caisses Régionales.

Elle porte sur :

- l'audit des caisses régionales,
- le fond de solidarité des caisses régionales,
- la procédure d'avis du comité consultatif national pour la nomination des directeurs généraux de caisses régionales.

**GROUPAMA MEDITERRANEE**

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*

*Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2*

---

Elle a été modifiée principalement pour instituer un nouveau dispositif de solidarité financière entre les caisses régionales et Groupama SA répondant mieux aux exigences posées par la réglementation Solvabilité 2 qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Des clarifications et des adaptations sur d'autres aspects de la convention ont été également apportées.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2016.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nîmes, le 22 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

Cabinet Jacques Hernandez



Michel Montes

**C. RAPPORT SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS  
AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE**

**GROUPAMA MEDITERRANEE**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse à des conditions préférentielles par ses administrateurs et dirigeants salariés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

**Cabinet Jacques Hernandez**  
33, rue Cité Foulc  
30000 Nîmes

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse à des conditions préférentielles par ses administrateurs et dirigeants salariés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux Sociétaires  
**GROUPAMA MEDITERRANEE**  
Maison de l'Agriculture  
Place Chaptal  
34261 Montpellier Cedex 2

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, notre rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse Régionale par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le Président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été avisés.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre des diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

**Caractéristiques des contrats souscrits**

Les salariés élus en qualité d'administrateurs par le personnel salarié en application de l'article L. 322-26-2 du Code des assurances bénéficient, au même titre que le reste des salariés en activité, d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale (c'est-à-dire le salarié, son conjoint, et ses enfants à charge) à l'exclusion de la garantie complémentaire santé couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nîmes, le 22 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cabinet Jacques Hernandez

  
Christine Billy

  
Michel Montes

**VI. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 6 AVRIL 2017**

**Assemblée Générale Ordinaire de Groupama  
Méditerranée  
Jeudi 6 avril 2017 – au Parc des Expositions en Avignon**

**RESOLUTIONS N° 1 à 10**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport général des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2016, approuve ces comptes dans leur forme et teneur, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs de la caisse régionale d'assurances GROUPAMA Méditerranée.

**Deuxième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 16 des statuts d'affecter le résultat de l'exercice 2016, qui s'élève à 10 195 898,58 euros, de la façon suivante :

- 1) Affectation aux réserves statutaires :
  - 1 019 589,86 euros à la Réserve Complémentaire. Le poste Réserve Complémentaire sera ainsi porté à 13 736 234,53 euros,
  - 509 794,93 euros à la Réserve pour Eventualités Diverses. Le poste Réserve pour Eventualités Diverses sera ainsi porté 10 740 549,02 euros,
- 2) Autres affectations :
  - 67 599,00 euros à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3 %,
  - 8 598 914,79 euros à la Réserve Générale. Le poste Réserve Générale sera ainsi porté 9 628 807 euros,

L'assemblée générale décide que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes, selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et statuant en application de l'article R322-55-1 du Code des Assurances, fixe à 550 000 euros pour

2017, le montant maximum des indemnités compensatrices de temps passé pouvant être allouées aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction.

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale statuant en application de l'article R 322-57 IV 1<sup>er</sup> du Code des Assurances, prend acte et approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi au titre de l'exercice 2016 sur les conventions règlementées.

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale statuant en application de l'article R 322-57 IV 2<sup>ème</sup> du Code des Assurances, prend acte et approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi au titre de l'exercice 2016 sur l'ensemble des contrats d'assurance visés par ce texte.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté :

##### **1. Objectif du programme de rachats 2018**

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

##### **2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.**

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).



Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de 3 points, étant précisé que ce taux est estimé à 179 % après souscription des certificats mutualistes, contre 157 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

### **3. Demands de rachats**

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018, pour les rachats au titre de l'année 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

### **4. Ordre des rachats**

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

### **5. Période d'exécution des rachats**

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2018.

## **6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ; et
- au 31 décembre 2018 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application de l'article 29 des statuts, procède à la désignation pour 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2023 statuant sur les comptes de 2022, dans la fonction de Commissaires aux Comptes titulaires :

- Le cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Eric Gonzalez : Green Park III – 298 Allée du Lac – 31670 LABEGE.

### **Huitième résolution**

Sur proposition de la Fédération des Alpes Maritimes et conformément à l'article 20 des statuts de la caisse régionale de Groupama Méditerranée, l'Assemblée Générale décide d'élire Muriel BERGUA, en qualité d'administratrice régionale, en remplacement de Joseph REY.

Le mandat de Joseph REY venant à expiration en 2018, Muriel BERGUA sera renouvelée cette même année.

### **Neuvième résolution**

Sur proposition de la Fédération de l'Aude et conformément à l'article 20 des statuts de la caisse régionale de Groupama Méditerranée, l'Assemblée Générale décide d'élire Thierry BONNERY, en qualité d'administrateur régional, en remplacement de Benoit GRIFFE.

Le mandat de Benoit GRIFFE venant à expiration en 2022, Thierry BONNERY sera renouvelé cette même année.

### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités déclaratives, publications légales ou autres qu'il appartiendra.

**VI. ATTESTATION DU RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES  
DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016**



## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016**

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel 2016 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Michel PENET,  
Directeur Général de Groupama Méditerranée  
Aix-en-Provence, le 6 avril 2017